



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1871 JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

L'Unicef exige de la lumière sur la violence et la maltraitance cachées

« Trop souvent, les mauvais traitements sont perpétrés dans l'ombre : on ne les détecte pas, ils sont passés sous silence et trop souvent, on les accepte ». C'est en ces termes que s'est exprimé le directeur général de l'Unicef, Anthony Lake. Dans chaque pays et à tous les niveaux de la société, l'Unicef exige dorénavant que la violence familiale, les abus sexuels, les pratiques disciplinaires trop strictes et autres mauvais traitements dont sont victimes les enfants soient révélés au grand jour. La violence à l'égard des enfants prend bien des formes surtout en situation de guerre ou de conflit armé, indique-t-on.

D'où la campagne lancée cette année visant à faire reconnaître publiquement cette question et à encourager les gens à appuyer les mouvements locaux qui luttent contre ce grave problème mondial et à s'y engager.

Page 19

DIVISION 1

Tshimanga et Kasanji réagissent à la décision de la Linafoot

Pour Vidier Tshimanga Tshipamba, président de coordination intérimaire du DCMP, il n'y a aucune preuve de la responsabilité de son équipe dans le fait d'éteindre la lumière au stade des Martyrs qui lui est imputé gratuitement. La responsabilité du match, estime-t-il, était complètement assumée par la Linafoot qui devrait garantir la sécurité de tout le stade ainsi que des installations électriques pour que le match se déroule dans de bonnes conditions. Et d'ajouter que si son équipe n'obtenait pas gain de cause par rapport aux recours introduits, elle va se retirer du championnat d'élite.

Pour sa part, le président de Sanga Balende Alphonse Ngoy Kasanji a salué la décision de l'instance organisatrice de la Division 1 estimant que seule l'application stricte du règlement fera avancer le football congolais.

Page 21

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE D'INGA

La Bad accepte de débloquer 68 millions de dollars

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (Bad) vient d'autoriser, ce 20 novembre, le déblocage de 68 millions de dollars américains en faveur du Projet d'appui au développement du secteur de l'électricité (Pasel) et du site multinational d'Inga. L'appui financier de la Bad dépasse ainsi les 40% du coût total du projet évalué à 169 millions de dollars américains.

Avec cette enveloppe, la Bad porte son appui global à environ 90 millions de dollars américains. Le projet Pasel bénéficiera de l'expertise avérée de la Bad qui, à son actif, s'est investie dans l'élaboration des plans techniques et institutionnels et d'une étude de faisabilité qui reprend le schéma de développement du Grand Inga, par étapes successives. On cite aussi la définition d'une approche novatrice pour le projet.

Page 18



Le barrage hydroélectrique d'Inga

NORD-KIVU

De nombreux miliciens prêts à intégrer les Fardc



Le phénomène Groupe armé sur le point d'être éradiqué au nord-Kivu

Ils sont près d'une cinquantaine, essentiellement des miliciens Mai-Mai, à avoir déjà fait acte de reddition en négociant leur désengagement auprès des autorités administratives du pays dans la perspective, soit de leur réintégration dans l'armée nationale, soit d'une réinsertion dans la vie civile. L'appel lancé par le gouvernement demandant aux groupes armés, nationaux et étrangers, encore actifs à l'Est du pays à déposer les armes, semble avoir produit ses effets. Pour ne pas subir le même sort que le M23, la reddition reste la seule voie obligée pour ces groupes armés qui redoutent désormais la puissance de feu des Fardc et de la Brigade spéciale d'intervention de la Monusco déterminées à en découdre avec eux. Tout en saluant cette prise de conscience, le gouvernement a promis de se pencher sur leurs préoccupations le plus tôt possible.

Page 18

BAS-CONGO

Trois défenseurs des droits de l'homme condamnés à trois mois de prison

Membres de l'Association congolaise pour la promotion des humains (ACPH), les trois détenus ont été arrêtés sur ordre de l'Administrateur du territoire de Moanda, jugés et condamnés par le Tribunal de paix, à l'issue d'une procédure de flagrance, à douze mois de prison ferme. La justice leur aurait reproché d'avoir dénoncé la perception illégale des frais scolaires dans les écoles publiques locales. Une dénonciation qualifiée par le tribunal d'incitation à la désobéissance envers l'autorité publique.

Ce que dénonce l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) qui demande au gouvernement de respecter ses obligations internationales, d'enquêter sur les faits imputés aux trois activistes et de sanctionner les vrais coupables. L'ONG s'insurge, par ailleurs, contre les conditions inhumaines dans lesquelles croupissent les détenus dans leurs geôles.

Page 20

ÉDITORIAL

Déontologie

Nous n'avons évidemment aucune leçon à donner dans le domaine ultra-sensible que constitue la liberté de la presse et, par conséquent, nous n'en donnerons ni ici ni ailleurs. Mais cela ne saurait nous empêcher de rappeler à nos lecteurs, de plus en plus nombreux, les règles que nous nous sommes imposées depuis la création, il y a maintenant dix-huit ans, de l'Agence d'information d'Afrique centrale et le lancement, il y a six ans, de votre quotidien *Les Dépêches de Brazzaville*.

Ces principes, au nombre de trois, sont dictés par la déontologie de notre métier. Les voici, résumés en quelques lignes :

1) Aucune information ne peut être diffusée dans nos deux médias si elle n'a pas fait l'objet d'une enquête sérieuse, si sa ou ses sources n'ont pas été clairement identifiées et si son bien-fondé n'a pas été vérifié au préalable. Afin que ce schéma soit respecté, notre rédaction est structurée en services placés eux-mêmes sous la responsabilité de rédacteurs en chef qui rendent compte de façon constante à leur direction ;

2) Parce que la perfection n'est pas de ce monde, toute erreur commise par nous dans la relation des faits qui constituent l'actualité fait obligatoirement l'objet de mises au point destinées à restituer la vérité. Cela vaut aussi bien pour la description des événements dont nous nous faisons l'écho jour après jour que pour les déclarations ou prises de position dont nous reprenons les termes dans nos colonnes ;

3) Le strict respect de la réalité auquel nous nous astreignons et qui explique la considération dont nous bénéficions ne nous empêche nullement d'exprimer clairement nos convictions. Mais celles-ci sont rendues publiques par le biais de réflexions, de chroniques, d'opinions signées par leurs auteurs. La seule exception à ce principe est l'éditorial qui, comme le font la plupart des grands quotidiens dans le monde, est signé par le journal lui-même.

À l'heure où notre quotidien s'étoffe en augmentant sensiblement le volume des informations qu'il transmet chaque jour à ses lecteurs, il nous paraît important, essentiel même, de dire à haute et intelligible voix que nous continuerons à respecter strictement les principes qui nous ont permis de faire de ce journal un quotidien de référence dans cette partie du continent africain.

Les Dépêches de Brazzaville

SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

La vulgarisation des textes juridiques s'avère indispensable

En vue d'édifier l'opinion sur le système de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion, et de mise à jour de l'information statistique au Congo, le ministère de l'Économie et des finances, a organisé, le 20 novembre à Brazzaville, un atelier de vulgarisation des textes juridiques du système statistique national.

Piloté par l'Institut national de la statistique (INS), cet atelier a regroupé tous les directeurs des études et la planification (DEP) évoluant au sein des ministères, les ONG et dans les entreprises publiques et privées.

Ces techniciens ont, à partir des exposés animés par des spécialistes, renforcé leurs capacités techniques et professionnelles, sur les nouveaux dispositifs de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et de mise à jour de l'information statistique. À l'occasion, la loi sur la statistique ainsi que le décret portant organisation

et fonctionnement de la commission supérieure de la statistique ont été expliqués, avec force détails, aux participants.

Cet atelier d'un jour, s'inscrit dans la série de dispositions prises par le gouvernement visant à répondre aux problèmes d'adaptation, de compréhension, d'interprétation et d'application des textes juridiques devant régir le système statistique national. Il concourt vraisemblablement à l'amélioration et diffusion de l'information statistique de qualité au niveau national.

L'objectif visé à travers la mise en place de ces nouveaux textes juridiques étant de rendre le système statistique national plus performant, conformément aux ambitions du gouvernement.

« *Le gouvernement de la République, sous la direction de son excellence Denis Sassou N'Guesso, a engagé le pays dans la réforme institutionnelle, visant entre autres, la réforme des différents textes juri-*

diques du système statistique national, dans le but de rendre ce dernier plus performant », a indiqué le conseiller du ministre délégué au Plan et à l'intégration, Michel Niama, qui a dirigé les travaux.

C'est à ce titre que le Congo s'est doté, depuis octobre 2009, d'une nouvelle loi sur la statistique, assortie de deux textes d'application. Il s'agit notamment du décret portant approbation de l'institut national de la statistique (INS), et un autre sur l'organisation et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique.

L'ancienne loi promulguée en 1972 et ses principaux textes d'application, a conclu Michel Niama, ne pouvant plus cadrer avec l'environnement national, dans le contexte international, avec des grosses lacunes relevées dans la publication du décret portant organisation de la commission de la statistique.

Firmin Oyé

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution des entreprises est attendue

Les sociétés évoluant dans les domaines forestiers, miniers, pétroliers et de téléphonie mobile au Congo, sont appelées à indiquer leur contribution au sein de la société, outre ce qu'elles font dans le cadre juridique. Pour trouver un compromis avec les responsables de ces différentes structures concernant leur responsable sociétal, le ministère de l'Économie forestière et du Développement durable a organisé un séminaire, ce mercredi 20 novembre à

Brazzaville. « *Nous sommes en train d'élaborer une stratégie nationale du développement, et, c'est le moment pour ces entreprises de nous dire ce qu'elles peuvent assurer, étant donné qu'elles auront des obligations à remplir. Nous n'aimerions pas leur imposer la loi* », a déclaré le directeur général du Développement durable, Jean Ignace Tendelet.

Parmi ces obligations, on note la fourniture de produits médicaux aux hôpitaux, de bancs aux

écoles, la réhabilitation des routes, etc. « *L'implication des entreprises dans la construction d'une société respectueuse des principes du développement durable a été clairement démontrée lors du forum national sur le développement durable* », a rappelé Jean Ignace Tendelet.

Notons que cette stratégie nationale est en train d'être rédigée avec l'appui de l'Organisation internationale de la francophonie.

Lopelle Mboussa Gassia

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romonique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpara

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Adhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Mauoukani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Les experts congolais s'approprient le protocole de Nagoya

Signataire du protocole depuis le 27 septembre 2011, le gouvernement du Congo poursuit le processus de ratification. Le projet de loi attend d'être approuvé par le Conseil des ministres et adopté par le Parlement.

En attendant la ratification, toutes les parties prenantes s'approprient les concepts du protocole. À cet effet, la direction générale du Développement durable a organisé le 19 novembre un atelier de sensibilisation au processus de mise en œuvre du protocole de Nagoya, concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) découlant de leur utilisation. Au cours de l'atelier, les participants ont pu définir les actions prioritaires à mener ; identifier les groupes d'intérêt pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya ; et réfléchir sur la mise en place d'un groupe de travail APA. Celui-ci sera composé des élus locaux et de toutes les compétences décelées dans la mise en œuvre du protocole. Il aura pour tâche essentielle de contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale APA et de l'avant-projet de loi. « Le problème est de réguler l'accès à la ressource génétique pour qu'il y ait un partage équitable des avantages par rapport à leur utilisation. La ressource génétique est d'origine animale ou végétale, plante, ainsi de suite. Il s'agit beaucoup plus du matériel génétique. À partir de ce matériel, on peut aller vers la recherche pour trouver des produits bio-génétiques. C'est pourquoi, on parle de l'accès et les avantages qui vont découler de leur utilisation seront partagés



avec toutes les parties prenantes », a expliqué Madzou Mokili.

L'accord de Nagoya a été adopté au niveau international. Il faudrait le décliner au niveau national par l'élaboration d'un avant-projet de loi pour l'adoption d'une loi sur l'accès et le partage. « Pour le moment nous sommes dans le processus de ratification. Une fois ratifiée, on mettra en place tous les mécanismes possibles pour élaborer la loi et faire en sorte qu'elle soit adoptée au niveau de l'Assemblée nationale. Il y aura des dispositions contraignantes au niveau national », a déclaré Madzou Mokili.

Selon le directeur de cabinet du ministre de l'Économie forestière et du Développement durable, Michel Elenga, le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, est un élément clé pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. « Il n'est plus possible d'utiliser la richesse génétique d'un pays sans obtenir son

consentement et lui offrir une contrepartie, financière ou en nature, définie de commun accord », a circonscrit Michel Elenga, et d'ajouter : « L'objectif est d'aller vers plus d'équité et de sécurité juridique dans l'utilisation des ressources génétiques, et d'inciter à la préservation de la biodiversité. »

Genèse du protocole de Nagoya Pour rappel, le processus de négociation de ce traité a connu un long cheminement, avant d'aboutir à son adoption en octobre 2010, à Nagoya au Japon. Ce qui dénote de la complexité des questions soulevées lors des négociations qui portaient sur l'accès aux ressources, le partage des avantages, la prise en compte des populations autochtones et locales, tributaires de ces ressources naturelles et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.

Les divergences constatées entre les pays utilisateurs et fournisseurs ont porté sur les intérêts ac-

cordés par chaque partie quant à l'accès et à l'utilisation des ressources génétiques. Ainsi, le consensus qui s'était dégagé à Nagoya, a permis à la communauté internationale de posséder un instrument juridique contraignant, devant réguler le processus de la valorisation de la ressource génétique. Le Congo, présenté en tant que pays forestier, qui regorge d'une grande diversité biologique et possède des habitats diversifiés pour la conservation des différentes espèces fauniques et floristiques, a participé aux négociations et à l'adoption de cet accord.

En effet, puisque le protocole vise à améliorer l'accès aux ressources génétiques, pour cela, les autorités compétentes de chaque État doivent veiller notamment : à la sécurité juridique, à la clarté et la transparence ; produire des règles et procédures justes, non arbitraires et claires, de commun accord ; prévoir la délivrance ou de son équivalent.

La ratification du Protocole est une urgence

Notons que l'APA liés à leur utilisation découle du troisième objectif de la convention sur la diversité biologique. Le protocole de Nagoya poursuit cet objectif dans le cadre de cette convention, par la mise en place des mécanismes institutionnels et juridiques. En définitive, au terme de cet atelier, les participants ont proposé quelques recommandations qui serviront à la base de l'élaboration de la feuille de route : faire un état de lieux de l'exploitation des ressources génétiques ; procéder à la sensibilisation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Protocole ; identifier les ressources phylogénétiques et zoogénétiques ; créer une base de données sur les ressources génétiques.

À ces recommandations, s'ajoutent celles-ci : élaborer les textes normatifs et le cadre juridique sur l'APA en tenant compte des aspects de droits coutumiers ; mettre au point le texte relatif au partage équitable entre les fournisseurs et les populations ; assurer la domestication et l'amélioration génétique des essences forestières menacées et endémiques ; et subventionner les travaux de recherche et certifier les brevets d'invention. Les participants ont souligné l'urgence de la ratification du Protocole de Nagoya et l'accélération du processus de sa mise en œuvre. Cet impératif se justifie par l'importance des questions liées à l'accès et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Nancy France Loutoumba

ARTISANAT

Valoriser le raphia avec le tissu africain et former les jeunes à se prendre en charge

Ce sont les objectifs que se sont fixés Honorienne Massamba et l'Association Lyziba. Infirmière, Honorienne préfère la couture qui lui permet d'être en accord avec elle-même. Elle travaille actuellement le raphia.

Avec le raphia, Honorienne confectionne des habits pour enfants, hommes et femmes, chapeaux, sacs, sandales, chaussures. Ses ensembles sont réalisés à partir de raphia et de tissu africain. La passion pour cet art l'a conduite dès l'âge de 10-12 ans vers des sœurs religieuses qui lui ont appris la couture. « La couture, c'est mon premier métier, je le respecte beaucoup. J'ai commencé à tenir la somme de dix mille francs et plus en classe de CMI, cela me surprenait », confie-t-elle. Parlant de certains mélanges, elle évoque celui du raphia au tissu africain, né-



Honorienne Massamba

gligé jadis mais qui semble cristalliser aujourd'hui l'attention de nombreux confectionneurs. Dés-

ormais, Africains et étrangers arborent des tenues faites à partir du raphia.

Ses lieux d'approvisionnement sont Djambala, Impfondo et parfois Kinshasa : Honorienne établit une différence dans le raphia. La qualité du Congo-Brazzaville, qu'elle trouve très tendre, permet un alliage avec certains tissus modernes. Il est utilisé pour les tenues alors que le raphia de Kinshasa est réputé dur et sert dans l'habillement des sandales, chaussures, sacs et chapeaux.

Honorienne dirige l'association « Lyziba » composée de sept femmes et quatre hommes, qui existe depuis 2008. L'association œuvre à la formation des jeunes filles mères, hommes et femmes âgés dans divers domaines : la couture, l'artisanat ou l'agriculture.

Mais « Lyziba » est confrontée au manque de matériel et aux difficultés financières. C'est pourquoi la présidente sollicite une aide au-

près du gouvernement congolais afin qu'il fournisse à l'association des machines à coudre. « Nous avons actuellement douze apprenants mais le matériel nous fait vraiment défaut. Autrement, on pourrait recevoir plus d'apprenants. Notre vision est de sortir des grands stylistes à l'instar de Gladys Yombi qui est notre produit et qui possède son propre atelier », poursuit Honorienne.

L'association compte élargir cette vision dans différents départements du Congo, et former les jeunes à la mécanique et la menuiserie. Honorienne invite les jeunes à entreprendre un ou deux métiers. « L'apprentissage, dit-elle, c'est quelque chose qu'on ne peut pas piller ; il demeure en soi, l'intelligence disparaît si et seulement si la personne meurt. »

Rosalie Bindika



Aéroports du Congo

AVIS D'APPEL D'OFFRE

MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES AEROGARES DE BRAZZAVILLE – POINTE NOIRE – OLLOMBO

1.OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation des prestations de nettoyage des locaux et des vitres des aérogares Maya-Maya de Brazzaville, Agostinho NETO de Pointe-Noire et Denis Sassou N'Guesso d'Ollombo.

2.FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation est ouverte à toute entreprise rassemblant les compétences et moyens nécessaires à la réalisation du marché.
AERCO Aéroports du Congo, n'étant pas soumis à la réglementation applicable aux prestations engagées par l'Etat ou les personnes publiques, la présente consultation n'est pas régie par le Code de Marchés Publics.

3.DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché est décomposé en cinq lots :

Lot N°1 : BZV-MEZZ comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de la zone mezzanine de l'aérogare BZV.

Lot N°2 : BZV-RDC comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'aérogare de BZV.

Lot N°3 : BZV-ETG comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'étage de l'aérogare de BZV.

Lot N°4 : PNR comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aérogare de PNR.

Lot N°5 : OLL comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aérogare d'Ollombo.

4.CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des éléments suivants:

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Les bordereaux des Prix Unitaires

Le dossier de consultation est remis contre une somme de 1.000.000 F CFA TTC (un million de francs CFA) en un exemplaire papier et un exemplaire électronique, à chaque candidat qui en fera la demande, à compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offre.

Le dossier de consultation est à retirer auprès de la Direction Technique d'AERCO située au niveau mezzanine de l'aérogare de Brazzaville.

5.DATE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au :

Mardi 31 décembre 2013, 17h00

Les offres remises après ce délai ne seront pas acceptées.

Les offres devront être adressées à Monsieur le Directeur Général d'AERCO et remises au secrétariat de la Direction Générale situé au niveau mezzanine de l'aérogare de Brazzaville.

6.VALIDITE DES OFFRES

Les offres demeureront valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise

1 MILLION DE PASSAGERS À BRAZZAVILLE

Les aéroports du Congo (AERCO) en partenariat avec les compagnies aériennes célèbrent, ce Mercredi 27 Novembre 2013, à l'aéroport Maya-Maya,

le jour du Millionième passager

de l'année, une première dans l'histoire de la plateforme aéroportuaire de Brazzaville.

Cette performance est le résultat, d'une part des efforts d'investissements réalisés par l'Etat Congolais dans l'amélioration des infrastructures aéroportuaires, et d'autre part, par la gestion rigoureuse, professionnelle et moderne de ce patrimoine par AERCO le Gestionnaire des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

En partenariat avec les compagnies aériennes basées à Brazzaville, AERCO a choisi de célébrer le jour du millionième passager. Cet effort collectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la plateforme est au cœur de la stratégie d'AERCO, afin d'améliorer au quotidien l'expérience du client, pour lui garantir un environnement aéroportuaire propre et sécurisé, lui offrir des services adaptés et de qualité afin de contribuer au développement du transport aérien au Congo.



Franchir le cap du millionième passager démontre la bonne croissance du trafic aérien au Congo et fait de l'aéroport Maya-Maya une référence en Afrique Centrale. Pour célébrer cet événement, les compagnies aériennes sélectionneront un passager à qui elles offriront un accueil particulier et bien d'autres surprises.



Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ « *Les justiciables, comme on le constate de plus en plus, ont, à l'égard du juge principalement, la critique acerbe.* »

Corneille Moukala-Moukoko, procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, le 07 juin 2013, face aux magistrats nouvellement nommés.

□ « *L'université Marien-Ngouabi, seul établissement public de formation supérieure, a présenté ses limites. Le contexte actuel caractérisé par la mondialisation des échanges s'y prête pour que le Congo et singulièrement le gouvernement, décide de la création d'une deuxième université* »

George Moyen, ministre congolais de l'Enseignement supérieur, le 19 novembre, face aux députés

□ « *Au Congo, nous avons beaucoup d'écrivains mais peu de poètes* »

Ben Ezer Ngoma Baheta, jeune poète congolais.

□ « *Le gouvernement s'engage de moins en moins pour envoyer en stage le corps enseignant. Le vieillissement des personnels de ce secteur demeure un problème, car la plupart d'entre eux sont admis à la retraite. On ne peut pas avoir une université sans enseignants, car nous risquons de monter un bon projet et ne pas l'exécuter* ».

Jean Jaurès Ondélé, député du Parti congolais du travail (majorité), lors de la session plénière de l'Assemblée nationale, le 19 novembre 2013.

□ « *La Coupe d'Afrique fait réfléchir parce que c'est quand même une autre étape qui commence* ».

Blaise Élénga, président du Club athlétique renaissance aiglon (Cara), à propos de la qualification de son équipe à la 11^e édition de la Coupe africaine de la confédération.

□ « *La couture, c'est mon premier métier, je le respecte beaucoup. J'ai commencé à tenir la somme de 10 000 FCFA en classe de CM1 ; cela me surprenait* ».

Honorienne Masamba, infirmière et couturière spécialisée dans la confection de tissus et objets en raphia.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Les cadres et agents initiés à l'informatique et à Internet

La formation dispensée par les experts du Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) a duré deux mois.

La fin de la formation a été marquée, le 20 novembre au siège de la Cour, par la remise des attestations de participation, en présence du représentant résident par intérim du Pnud au Congo, Eloi Kouadio IV. Nombreux d'entre les apprenants ont apprécié cette initiative qui leur a permis d'approfondir les connaissances en informatique et Internet, et de découvrir l'environnement des logiciels bureautiques ainsi que les applications pertinentes sur Word, Excel, Windows et le progiciel Internet.

À l'issue de la formation, le président de la Cour Constitutionnelle, Auguste Iloki, a salué la perspicacité des formateurs du Pnud. « *En vous faisant part de la profonde gratitude des cadres et agents de la Cour constitutionnelle, je vous réitère encore notre pressant désir de profiter, durablement, de l'expertise de votre structure en matière d'archivage électronique* », a-t-il déclaré.

Auguste Iloki a, par ailleurs, loué l'enthousiasme, l'assiduité, la bonne tenue et la disponibilité des apprenants tout au long de la for-

mation. Il est évident, a-t-il précisé, qu'une seule formation ne saurait leur permettre de maîtriser un domaine aussi vaste que l'informatique. « *Je compte sur votre curiosité intellectuelle et sur votre solidarité afin de combler vos limites en profitant des différents*

au Congo s'est réjoui des résultats éloquentes auxquels les apprenants sont parvenus. « *Je suis convaincu que vous êtes désormais mieux outillés, chers participants, non seulement par rapport à la connaissance générale en informatique, mais aussi et*



Auguste Iloki remettant l'attestation de participation à un apprenant modules correspondant au niveau atteint. L'essentiel, à ce stade, est de vous maintenir dans la dynamique de l'évolution des technologies de l'information et de la communication », a-t-il poursuivi.

Le représentant résident du Pnud

surtout à l'Internet pour mieux faire comprendre à tous les Congolais, les missions qui sont les vôtres et assumer pleinement les rôles et responsabilités assignés à l'institution que vous représentez », a insisté Eloi Kouadio IV.

Roger Ngombé

DROITS DE L'ENFANT

Des acteurs instruits pour faire leur promotion

À l'occasion de la célébration du 24^e anniversaire de la convention relative aux droits des enfants, le ministère de la Justice et des Droits humains a organisé, avec l'appui de l'ambassade de France au Congo et du Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (Reiper), une conférence sur la promotion des droits de l'enfant.

Trois thèmes ont été abordés au cours de cette journée, à savoir : « Ce qu'il faut savoir sur la loi portant protection de l'enfant au Congo » ; « Les mécanismes de protection de l'enfant » ; « Organisation de l'action sociale et protection de l'enfant ». Ces sujets ont été développés respectivement par Moïse Sola, Joseph Bivihou et Sylvianne Kamba. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de consolidation du développement du Reiper, le Congo,



James Pavel Ngalebaye

ment les droits fondamentaux de l'enfant, notamment : le droit à la vie, à la survie et au développement, le droit d'être protégé contre toute forme de violence, de brutalité physique ou mentale, d'abandon, de mauvais traitement y compris sexuel. « *Beaucoup de progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire pour apporter aux enfants non scolarisés, victimes de violences et d'exploitation, l'aide nécessaire qui leur permettra d'exercer leurs droits* », a reconnu le directeur de cabinet par intérim,

État-partie à cette convention ratifiée en 1993, entend respecter ses engagements, en se conformant aux normes internationales en matière de protection des droits de l'enfant.

Ces normes internationales transforment la vie de l'enfant et de leur famille. Elles garantissent égale-

Dans le but de promouvoir les droits de l'enfant, le ministère de la Justice a profité de cette occasion pour solliciter le concours des associations et des institutions spécialisées des Nations unies afin d'appuyer le Congo dans les initiatives visant la réalisation de la philosophie de la convention.

Josiane Mambou Loukoula



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
 PROJET ASSAINISSEMENT DES VILLES DE BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE (P.A.B.P.)
 Cofinancement Fonds Africain de Développement/Congo
 BP 2120 BRAZZAVILLE
 Tél: [00 242] 281 02 64 Fax: [00 242] 283 52 43
 Email: dgh_ucp@yahoo.fr



APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N°454/MEH/DGH/PABP

1. Le gouvernement du Congo a obtenu en novembre 2009, un don du Fonds Africain de Développement (FAD) pour financer le projet portant sur l'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe-Noire (PABP). De 2010 à 2012, le projet a été audité par le cabinet d'audit KPMG dont son contrat est arrivé à son terme.

2. Aujourd'hui, il s'agit de sélectionner un nouveau cabinet d'audit qui devra auditer le projet pour les années fiscales allant de 1er janvier au 31 décembre 2013 et de 1er janvier 2014 à décembre 2014. L'audit de l'exercice 2014 couvrira en même temps la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2015 pour tenir compte des paiements et des dépenses à effectuer pendant la période de grâce de trois mois généralement accordée par la Banque conformément aux procédures de décaissement.

3. En vue de cette sélection, le directeur du projet invite les cabinets d'audits enregistrés régulièrement et inscrits aux tableaux des ordres d'experts comptables nationaux ou régionaux à soumettre leur manifestation d'intérêt.

Les cabinets doivent jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets de développement, notamment, ceux financés par les partenaires techniques et financiers.

4. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplé-

mentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures suivantes : 09 heures 00 à 15 heure 00.

5. Les manifestations d'intérêt devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 19 décembre 2014 :

Direction Générale de l'Hydraulique
 Direction du projet
 Immeuble des mines et de l'énergie
 Face au Centre culturel français
 4ème étage, porte 408
 Email : dgh_ucp@yahoo.fr

N.B. : Pour les renseignements techniques, appeler les numéros suivants (+242 06 896 00 01/06 896 00 02

6. Une liste des cabinets sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la sélection se fera conformément aux règles de procédures de la Banque pour l'utilisation des prestations de services par un consultant (Edition 2008).

La Coordination du projet



APPEL A PROPOSITIONS

Pour les acteurs non étatiques (ANE)
 sur le thème: développement inclusif en zone urbaine et rurale
 en République du Congo - 2013
 Référence de publication : EuropeAid/135-257

La Délégation de l'Union Européenne en République du Congo lance un appel à propositions dont l'objectif général est de contribuer à faire de la société civile un partenaire responsable, informé et compétent de la vie économique, politique, sociale et culturelle et de promouvoir la bonne gouvernance au niveau local et national en renforçant le partenariat entre les autorités locales et la société civile. De cette manière, la démocratie et l'État de droit seront renforcés.

L'objectif spécifique du présent appel à propositions, qui s'adresse aux ANE actifs en République du Congo, est de soutenir leurs actions liées aux Objectifs du Millénaire pour un développement inclusif en zone rurale et urbaine, soit les OMD n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>).

ELIGIBILITE

- Les Organisations de la société civile (OSC) européennes et congolaises sont éligibles comme demandeurs, codemandeurs et affiliés
- Le demandeur congolais peut agir soit individuellement, soit avec un ou plusieurs codemandeurs. Le demandeur européen doit agir avec un/des codemandeur(s) congolais
- Les Autorités Locales (AL) sont éligibles comme entité affiliée aux demandeurs et codemandeurs.

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 3 420 000 EUR (environ 2,24 milliards de FCFA). L'administration contractante se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

Le texte complet des lignes directrices à l'intention des demandeurs peut être consulté sur les sites Internet suivants:

- <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=&ZGEO=35398&ccnt=7573876&debpub=&finpub=&aonet=36538>
- http://eeas.europa.eu/delegations/congo/index_fr.htm

DATE LIMITE

La date limite de remise des notes succinctes est fixée au 20 janvier 2014, à 12h00 (heure locale).

SESSION D'INFORMATION

Deux sessions d'information sur cet appel à propositions seront organisées :

- A Brazzaville : le mardi 10/12/2013 de 10h00 à 12h30 à la MUCODEC
- A Pointe Noire : le jeudi 12/12/2013 de 10h00 à 12h30 au Centre de Formation SUECO

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Quatre nouveaux maîtres de conférences agrégés promus au Cames

Antoine Ngakosso, Mathias Marie Adrien Ndinga, Serge Didier Lenga et Delphine Édith Adouki sont les lauréats congolais admis au 16^e Concours d'agrégation des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion organisé, du 11 au 20 novembre à Brazzaville, par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames).

L'Université Marien-Ngouabi du Congo vient d'enregistrer quatre nouveaux maîtres de conférences agrégés au Cames. Ils étaient huit au départ à représenter le pays. La moisson est honorable selon certaines sources universitaires. En sciences économiques par exemple, le Congo ne disposait que d'un seul professeur titulaire, l'actuel doyen de la faculté (Hervé Diata). Avec Antoine Ngakosso et Mathias Marie Adrien Ndinga cette liste vient ainsi de s'élargir à trois professeurs.

La valeur d'une université dépend du nombre des professeurs

Actuel directeur général des Impôts et des domaines, Antoine Ngakosso revient sur sa préparation. Selon lui, cette consécra-

tion est le fruit de deux ans de travail qui l'obligeait à se rendre à Libreville tous les week-end. « Nous étions 42 candidats. 15 sont déclarés admis dont deux Congolais. Nous demandons à nos collègues d'emboîter le pas parce qu'on apprécie les universités en fonction du nombre de professeurs. Or en sciences économiques nous n'avions qu'un professeur. Aujourd'hui nous sommes maintenant trois professeurs agrégés. Il nous faut travailler ensemble pour former les autres afin qu'à chaque concours nous ayons au moins un agrégé », a souligné le nouveau promu, demandant aux autorités congolaises de mettre des moyens à la disposition de l'université Marien-Ngouabi pour l'ouverture du cycle doctoral afin de maintenir la flamme allumée.

La lauréate en sciences juridiques, option droit public, Delphine Édith Adouki n'a pas également caché sa satisfaction : « Je suis à la fois ravie de cette distinction, en même temps un peu attristée parce que certains de nos collègues avec qui nous avons préparé cet examen n'ont pas été retenus au grade d'enseignant agrégé. »



Le présidium

Serge Didier Lenga devient le premier enseignant congolais de rang magistral en sciences de gestion. Les résultats obtenus par les Congolais ont été appréciés par le recteur de l'Université Marien-Ngouabi, le professeur Armand Mouyikoua, qui l'a fait savoir au cours de la conférence de presse qu'il a co-animée avec le secrétaire général du Cames. « C'est un concours, tout le monde ne peut pas réussir. Mais nous nous réjouissons des résultats obtenus par les Congolais, même si nous n'avons présenté que huit candidats pour quatre admis. Cela augmente le potentiel des enseignants de rang magistral à l'Université Marien-Ngouabi qui en a besoin. Le dernier professeur agrégé en sciences

économiques par exemple remonte de 1991, et en sciences juridiques c'est depuis 2009 », s'est réjoui le recteur.

45 candidats admis sur les 125

Dans l'ensemble, les résultats du 16^e Concours d'agrégation des sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion ont été jugés satisfaisants par rapport à ceux de la 15^e édition. En effet, sur les 125 candidats présentés, 45 ont pu obtenir leur grade, soit un taux de 36,29 % de réussite, environ 6% de plus qu'en 2011. Avec 14 admis sur les trente-huit postulants, le Cameroun est arrivé en tête, suivi du Sénégal qui a obtenu 13 sur trente-trois candidats présentés. Le secrétaire général de cette institution, Bertrand Mbatchi, a

rappelé que le Cames était le seul espace au monde qui évalue ses chercheurs et enseignants en action. Il a, par ailleurs, annoncé quelques mesures qui seront soumises à l'approbation du Conseil des ministres de cette organisation. Elles concernent notamment la maîtrise d'assistantat avant le concours par les candidats, la présélection des dossiers et l'obtention du grade de maître-assistant pour concourir. En effet, actuellement pour concourir, il faut être titulaire d'un doctorat, avoir publié au moins deux articles dans la recherche scientifique, être enseignant dans un État-membre et avoir exercé la fonction d'enseignant pendant au moins deux ans.

Clôturent les travaux, le ministre congolais de l'Enseignement supérieur, Georges Moyen, s'est félicité des résultats obtenus par les lauréats, surtout les Congolais. « Je salue particulièrement les brillants résultats des candidats congolais qui, avec ce 16^e concours d'agrégation, semblent avoir rompu, dans le domaine de leurs sciences respectives avec un passé fait de succès mitigés » a-t-il déclaré.

Parfait Wilfried Douniama

TOYOTA = 100% CFAO

100% GARANTIE CONSTRUCTEUR + PIÈCES D'ORIGINE 100%

DISTRIBUTEUR OFFICIEL TOYOTA

CFAO MOTORS
 Pointe-Noire : 13 Rue Côte Maréve BP 1110 - Tél. : (242) 05 560 17 78 / 06 665 44 65
 Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso BP 247 - Tél. : (242) 05 504 93 33 / 06 665 14 38/39
 www.cfaomotors-congo.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abu Dhabi / Brazzaville, le 4 novembre 2013

Warid Telecom, un Groupe International de Télécommunication, dont la majorité est détenue par le groupe Abu Dhabi, déclare aujourd'hui avoir conclu un accord définitif avec Bharti Airtel pour lui permettre d'acquiescer pleinement ses opérations au Congo.

Cet accord est soumis à l'approbation de la régulation et de la loi. Il a pour but d'unir les forces de Warid et Airtel au Congo en vue d'offrir aux abonnés un réseau plus étendu, des services vocaux, des données plus accessibles et un service client de haute qualité.

De ce fait, le million d'abonnés actuel de Warid Congo se joindra à environ 280 millions d'abonnés du réseau international Airtel à travers 20 pays et bénéficiera :

- d'une plus grande couverture de réseau et de distribution ainsi que de produits novateurs,
- d'un réseau de qualité supérieure à grande vitesse grâce à la 3G et au roaming international.
- des tarifs roaming réduits à travers toute l'Afrique et un bouquet passionnant de services innovants.

C'est une grande première en matière de consolidation dans le domaine des télécommunications au Congo.

S'exprimant au sujet de l'accord, Monsieur SiramYarlagadda, membre du Conseil d'Administration de Warid Congo a déclaré : "Cet accord favorise une situation avantageuse pour les abonnés et leur donne l'occasion de faire partie d'un des plus vastes réseaux mobiles au monde. Les abonnés peuvent s'attendre à bénéficier des services 3G et vocaux aux tarifs abordables, dans un des réseaux les plus étendus au monde. A cette occasion, nous exprimons notre sincère gratitude envers le gouvernement pour le soutien dont il a fait montre à notre égard et comptons sur son indéfectible collaboration en vue d'une transaction couronnée de succès".

Au sujet de l'accord, Monsieur Manoj Kohli, MD et CEO (International) a affirmé: "Cette acquisition fait partie de notre stratégie de renforcement de notre position sur le marché par le moyen de l'acquisition des opérations dans les pays où nous sommes présents, tant que les bonnes occasions se présentent. Nous sommes à un stade avancé dans le processus d'intégration de l'opération

Warid Ouganda à celle d'Airtel, ceci avec succès. Nous comptons réussir une transition similaire au Congo Brazzaville. Comme il a été démontré en Ouganda, la fusion générera une plus-value aux abonnés sous la forme de data et roaming aux tarifs abordables, des produits novateurs, Airtel Money, des réseaux et un service client de classe mondiale. Nous exprimons notre profonde reconnaissance envers le gouvernement et comptons sur son soutien tout le long de cette transaction."

Au sujet de Warid Telecom : Warid telecom Congo est un opérateur de Telecom mobile intégré, qui couvre la majorité de la population au Congo en leur proposant des services Voice, data, info-loisirs, WaridMusik etc. Warid Telecom est majoritairement détenu par Abu Dhabi Group, qui est un consortium d'investissement des Emirats Arabes Unis.

La Direction



WARID
Passer à l'action

SANTÉ COMMUNAUTAIRE

L'hôpital de base d'Oyo doté d'un appareil d'ophtalmologie

Il s'agit d'un don du député de la circonscription, Denis Christel Sassou N'Gusso. La dotation de l'hôpital de base maman Mouebara d'un appareil d'ophtalmologie de haute puissance permet de réduire les évacuations sanitaires des populations du Département de la Cuvette, souffrant des infections des yeux vers Brazzaville.

Ce don d'une valeur de cinq millions cinq cent francs CFA est composé d'une unité de consultation, notamment d'un refractomètre automatique, d'une lampe à fonte, d'un projecteur de teste, d'une boîte de lunettes d'essai pour adultes et enfants ainsi que de plusieurs matériels nécessaires à la réalisation d'un examen de vue.

Pour s'assurer de la conformité de cet appareil installé le 12 novembre et procéder à sa remise officielle, l'épouse du député d'Oyo, Daniel Sassou N'Gusso a visité, le week-end dernier les services d'ophtalmologie de cet hôpital. « Ce geste du député Denis Christel Denis Sassou N'Gusso s'inscrit dans le cadre de son projet de santé communautaire, à l'instar de ce qu'il a déjà réalisé et qu'il continue à faire, notamment assurer la gratuité de soins médicaux aux populations du district d'Oyo et des villages environnants, vacciner gratuitement les jeunes filles contre le cancer du col de l'utérus », a précisé



L'ophtalmologue Daniel Sassou N'Gusso consultant un malade

l'épouse du député, tout en signifiant que le choix porté sur les services d'ophtalmologie alors qu'il en existait plusieurs s'expliquerait par le fait qu'elle fait partie de la profession. « Si nous avons choisi de focaliser notre attention sur le service d'ophtalmologie, c'est que, je suis de la profession. Le personnel de l'hôpital est satisfait de ce geste ainsi que nous.

Nous espérons que cela saura soulager les populations. Notre visite avait pour objectif de s'assurer la conformité du matériel. D'autant plus, le personnel a suivi une formation en la matière », a-t-elle ajouté.

Appréciant pour sa part ce geste qui, selon lui, a soulagé tout le personnel de l'hôpital compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier, le

représentant de l'instrumentation ophtalmologique également responsable Afrique de l'Ouest et centrale de Top-Con, Giles Moncou a reconnu que l'acte constituait déjà un pas marqué vers l'évolution et la modernisation. Car, auparavant l'hôpital ne disposait que d'un simple biomicroscope, notamment d'une lampe qui permettait d'observer l'œil et diagnostiquer les patho-

logies. « L'appareil que nous avons reçu est de haute qualité. Il nous permet maintenant de détecter les déficits visuels en vue de savoir si la personne est myope, hypermétrope ou astigmat. L'appareil possède une partie réfraction ayant un projecteur de teste permettant d'adapter les lunettes selon les cas afin de passer à la prescription », a déclaré Giles Moncou.

Parlant de la puissance de ce matériel, le directeur général de l'hôpital, Yvon Charles Opoukou, a précisé qu'il se justifierait aisément à travers le cas d'un patient dénommé Itoua Sylvain. Ce dernier souffrait d'une cataracte et, après 4 mois, était devenu aveugle. Ce n'est qu'avec l'arrivée du nouvel appareil qu'il a pu retrouver sa vue.

« Ce nouveau matériel nous permettra actuellement de recevoir les malades avec professionnalisme parce que, nous n'allons plus travailler comme avant avec des instruments archaïques. Il y a 5 ans que je suis à Oyo et je n'examinais les patients qu'avec une torche ophtalmologique. Aujourd'hui, le diagnostic sera plus précis et nous prescrirons les lunettes sur place au lieu d'évacuer les malades vers Brazzaville », a conclu l'une des ophtalmologues de ce centre, Carmel Ossiala. Notons que tous les malades sont pris en charge par le centre de santé intégré d'Oyo.

Rock Ngassaky

SINISTRE

La tornade du mardi a causé la mort et d'importants dégâts

Brazzaville a été traversée par une forte tempête, le 19 novembre. Une première évaluation a permis de constater le décès d'une vendeuse au marché Diata, dans le 1er arrondissement Makélékélé, suite à l'effondrement des étalages. La même tempête a aussi emporté les toitures de quelques bâtiments de l'École normale supérieure de l'Université Marien-Ngouabi.

Les étalages vétustes du marché de Diata n'ont pas résisté à la pression du violent vent. En s'effon-

drant, ils ont causé la mort à une commerçante, la trentaine révolue. La communauté des commerçants et des clients fidèles s'est recueillie sur les lieux de la tragédie en hommage à la victime dont l'identité n'était pas encore connue.

Entre temps, de nombreux commerçants devraient rester quelques jours sans vendre car l'état actuel du marché nécessite une réhabilitation. Et ce travail ne se fera pas en un jour.

Autres lieux, autres dégâts...

L'école primaire, Alphonse-Mas-



La toiture de l'ENS au sol



Les étalages sous lesquels la vendeuse est morte

samba-Débat, de Diata dans le premier arrondissement n'a pas été épargnée. Ici, deux bâtiments ont perdu leurs toits, emportés par le vent. Il s'agit des bâtiments de quatre salles de classe chacun. Une situation qui va impacter sur le bon déroulement des cours.

Dans sa furie, cette tempête a brisé et déraciné quelques poteaux électriques. Certains câbles de courant qui serpentaient les rues sur plusieurs mètres ont aussi été arrachés à leurs points d'attache.

Un peu plus loin, le complexe de l'École normale supérieure (ENS)

ne fait pas exception. Les dégâts dans cet établissement universitaire se résument à la perte de la toiture du principal bâtiment. Un autre établissement touché : l'École nationale polytechnique située à quelques encablures de l'ENS.

Ici et là, aucune victime humaine n'a été signalée car la tornade a commencé à une heure avancée, les étudiants et les élèves ayant déjà vidé les salles de classe.

Plusieurs autres dégâts ont été enregistrés à travers la ville capitale.

Rominique Makaya

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO

A.G.C. SA WWW.AGCCONGO.COM

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME AFRICA TRAVEL'S RECHERCHE :

- 1-Un garçon qui a la bonne maîtrise de : logiciel Amadeus, l'outil informatique. Ayant au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle et une connaissance de la langue anglaise.
- 2-Des hôtesse d'accueil : 1m70 et plus, une connaissance de la langue anglaise.

Veuillez déposer vos candidatures à l'adresse suivante : 01 rue Mayombi Nkombo, arrêt de bus Bas-prix. Pour plus d'informations contactez : 04 105 50 50 / 05 050 47 48

HSIET YTO HSIET CONGO DEVELOPPEMENT Tel: 06 699 3688 / 06 600 8865 , ADR: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville, arrêt bus papa gaz

1 400 000F TTC	23 500 000F TTC	2 000 000F TTC	32 900 000F HT	41.200 000F HT

* Stock disponible à Brazzaville TTC * S.A.V. et Suivi en permanence
 * GARAGE professionnel à MAFOUTA * Pièces d'origine usine garantie

VENTE ENTRETIEN PIECE DE RECHANGE REPARATION

TerraTech
Le monde de l'informatique

Acer Aspire E1-530
 Intel® Processeur 1.8GHz
 Ecran HD Led 15.6
 2GB DDR3 Memoire
 500GB Disque Dur
 6-Cell Li-ion Battery

235.000 H.T

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
 Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
 Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
 Email: info@terratech-cg.com

1 AN

AMIC Télécom
Fournisseur d'accès Internet

Installez l'internet + un routeur Wifi à **149,000 FCFA** gagnez 1 mois gratuit de connexion haut débit de 512 Kbps.

Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
 Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
 Email: Support@amc-telecom.com

LIBYE

Les violences perpétrées inquiètent les Nations unies

Le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) des Nations unies s'est dit mardi profondément préoccupé par les incidents violents qui ont commencé vendredi dans la capitale libyenne de Tripoli, faisant plus de 40 morts et des centaines de blessés.

« Le Bureau condamne le recours à la violence contre des manifestants pacifiques. Il revient aux autorités libyennes de lancer une enquête prompt, impartiale et indépendante sur les actes de violence et d'assurer que les responsables d'homicides illégaux et d'autres abus contre les droits de l'homme soient traduits en justice », a déclaré Farhan Haq, porte-parole adjoint de l'ONU, lors d'une conférence de presse quotidienne.

Le Bureau a également exhorté toutes les parties à faire preuve de retenue pour éviter une escalade de la violence et à s'engager dans un dialogue pacifique, d'après Farhan Haq.

Un groupe de miliciens a ouvert le feu contre des centaines de protestataires qui demandaient aux groupes armés de quitter la capitale nationale vendredi dernier, tuant au moins 42 personnes et blessant 460 autres, avait annoncé le ministre libyen de l'Intérieur.

La Libye a connu une vague d'agitation politique, d'enlèvements et d'affrontements violents. Deux ans après le conflit de 2011, les autorités libyennes ont encore du mal à contenir de nombreux groupes armés et milices rôdant dans le pays.

Xinhua

Les Brèves du Monde

Égypte : quatre policiers blessés par une bombe au Caire

Quatre policiers ont été blessés ce mercredi au Caire par une bombe lancée par des inconnus sur un poste de contrôle routier, nouvel épisode du regain des attaques visant les forces de l'ordre égyptiennes depuis la destitution du président islamiste Mohamed Morsi par l'armée. Un major de la police figure parmi les blessés dans cet attentat survenu dans un quartier du nord de la capitale, quelques instants avant que l'explosion d'une voiture piégée ne tue au moins dix soldats dans la péninsule du Sinaï, ont annoncé à l'AFP des responsables des services de sécurité, sous couvert d'anonymat.

Crise centrafricaine : la diplomatie américaine qualifie la situation de pré génocide

La Centrafrique est dans « une situation pré-génocidaire », a déclaré mardi Robert Jackson, un directeur du bureau Afrique du département d'État américain.

En retrait depuis le début de la crise centrafricaine, Washington pointe le bout de son nez depuis quelques semaines. « Je ne crois pas que nous soyons dans une situation de génocide. Nous sommes dans une situation pré-génocidaire », s'est alarmé, mardi 19 novembre, un directeur du bureau Afrique du département d'État américain, Robert Jackson. Il s'exprimait devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants.

Tunisie : une fronde des magistrats s'oppose à Ennahdha

Pour dénoncer l'ingérence d'Ennahdha dans les affaires de la justice, les magistrats tunisiens ont entamé, mardi, une grève générale de deux jours. Objectif : défendre et garantir leur indépendance.

À l'appel du Syndicat des magistrats tunisiens (SMT) et du Conseil national de l'association des magistrats tunisiens (AMT), une grève générale de deux jours a été lancée mardi 19 novembre dans le milieu judiciaire pour dénoncer l'ingérence du pouvoir, dirigé par les islamistes d'Ennahdha dans les affaires de la justice.

Cameroun : la France demande l'avis de ses ressortissants sur leur rapatriement ou non du nord du pays

Les autorités consulaires françaises au Cameroun ont demandé aux Français demeurant encore dans la province de l'extrême-nord de leur indiquer s'ils entendent rester dans la région ou la quitter, comme le recommande Paris après l'enlèvement d'un prêtre la semaine dernière.

Tiras Andang

En vente à Pointe-Noire

Un terrain bâti et clôturé ayant une superficie de 3800m² soit 7 (sept) parcelles jumelées contenant une maison à étage de deux niveaux inachevée et 2 annexes, située au quartier Ngoyo la plage arrondissement N°3 Tié-tié (à 200 mètres de la plage)

Contacts : 06 662 56 04 / 05 562 56 04

MALI

Le général Amadou Sanogo refuse de se présenter devant la justice

Un véritable bras de fer est engagé entre l'auteur du coup d'État ayant renversé le président Amadou Toumani Touré, le 22 mars 2012, et la justice malienne qui veut l'entendre sur les faits qui lui sont reprochés.

L'ex-homme fort de Bamako qui, une nouvelle fois, n'a pas répondu à la convocation de la justice le 20 novembre, a justifié son refus en invoquant son « statut d'ancien président de la République », qui lui donne droit à des égards, a-t-on appris de sources proches de son entourage.

Le général Amadou Sanogo devait être entendu par la justice malienne concernant le contre-coup d'État du 30 avril, soit un mois seulement après sa prise de pouvoir par les armes. Ce jour-là, et jusqu'au 1er mai, plusieurs personnes, dont des bérets rouges fidèles à l'ancien chef de l'État, ont été arrêtées, certaines torturées et d'autres ont disparu.

Des analystes estiment qu'à la suite de l'audition d'Amadou Sanogo, son éventuelle inculpation dans cette affaire n'est plus à exclure compte tenu des crimes (assassinats, exécutions sommaires, tortures) et autres faits graves dont il est présumé être l'auteur. Certains Maliens parlent même de l'existence de fosses communes voire de charniers qui



Le général Amadou Sanogo

seraient découverts dans le pays après le coup de force perpétré par les militaires proches du président Amadou Toumani Touré contre le régime de l'actuel général Sanogo.

Pour le juge d'instruction de la commune III du district de Bamako, Yaya Karembé, le général Amadou Sanogo devra un jour se

présenter devant la justice pour répondre de ses actes au cas où ceux-ci seraient avérés. « *Nul n'est au-dessus de la loi au Mali, on fera tout pour l'entendre* », assure-t-on l'entourage de Yaya Karembé, ajoutant que des mesures de sécurité ont été prises pour protéger le juge et sa famille.

Nestor N'Gampoula

Les pays en développement abriteront la moitié des capitaux mondiaux en 2030

Selon le rapport de la série Global Development Horizons, intitulé Les capitaux de demain : épargne et investissement dans un monde interdépendant et publié par la Banque mondiale, les pays en développement devraient capter la moitié des capitaux mondiaux, soit 158 000 milliards de dol-

lars, contre environ un tiers aujourd'hui.

L'Asie de l'Est et l'Amérique latine devraient être les régions les plus dynamiques. La Chine représentera à elle seule 30% des investissements mondiaux.

Pour la Banque mondiale, une augmentation de la producti-

tivité, une plus grande intégration dans les marchés internationaux, l'amélioration de l'éducation et de la santé et l'énorme potentiel que représente la jeunesse de la population des pays en développement expliquent ces perspectives.

Noël Ndong

TCHAD

L'archevêque de N'Djamena décédé

Monseigneur Mathias Ngarteri s'est éteint le 19 novembre dans l'avion médicalisé qui assurait son évacuation à Lyon, en France. Âgé de 71 ans, le prélat avait été victime, le 12 novembre, d'un accident vasculaire cérébral.

La nouvelle de sa mort a surpris la population tchadienne : elle se demande si son décès a été précipité par une évacuation tardive ou s'il est lié à la lenteur administrative de la procédure.



Né en 1942, Mathias Ngarteri Mayadi assurait depuis 2003 la charge d'archevêque de l'Église catholique romaine de l'archidiocèse de N'Djamena.

Ordonné prêtre le 30 décembre 1978, il avait été nommé évêque de Sarh en 1987. De 1990 à 2003, il a assumé les fonctions d'évêque de Moundou. Le 31 juillet 2003, il succédait à Charles Louis Joseph Vandame comme archevêque de N'Djamena.

N.N'G.

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS TUE !

« Les femmes peuvent l'éviter »



Du **04** Novembre
Au **04** Décembre 2013

à Brazzaville

DÉPISTAGE GRATUIT

Sous le haut patronage de l'honorable
Denis Christel Sassou Nguesso, député d'Oyo
en partenariat avec



SOLIDARITE CANCER

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS TUE !

« Mieux vaut prévenir que guérir »



Du **14** Novembre
Au **14** Décembre 2013

à Oyo

VACCINATION GRATUITE
CHEZ LA FILLE DE 9 À 13 ANS

Sous le haut patronage de l'honorable
Denis Christel Sassou Nguesso, député d'Oyo
en partenariat avec



SOLIDARITE CANCER

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

VATICAN

Le pape François fait le ménage

Le Souverain pontife veut voir davantage de prêtres dans les paroisses, et moins dans les bureaux au Vatican.

La décision n'est pas pour surprendre : le pape souhaite dégrossir l'administration vaticane. Fidèle à ses convictions de sobriété, le pape argentin passe la torche sur tous les recoins de l'administration qui est à la tête de l'Église catholique et qui coûte cher. Ainsi, une trentaine de prêtres pourraient bientôt être invités à rentrer chez eux, en paroisses dans leurs diocèses de provenance, en Italie ou ailleurs. Le Souverain pontife estime que le Vatican n'a pas besoin d'une cohorte de bureaucrates en soutane dans les bureaux alors que les fidèles dans le monde entier manquent de prêtres.

Les décisions du pape dans ce domaine vont être exécutées (ou amplifiées ?) par un ancien du Congo : Mgr Beniamino Stella fut dans les années 1980 le nonce apostolique (ambassadeur du Vatican) à Brazzaville. En septembre dernier, le pape François l'a nommé préfet de la Congrégation (ministère) pour le clergé. Et c'est donc lui qui étudie actuellement cas par cas la situation des prêtres à rendre



Le pape François

à leur vocation première. Selon des indiscretions de la presse vaticane, son dicastère pourrait être le premier à subir les coups de balais du pape.

On signale que quatre prêtres de ce département ont déjà fait leurs valises et quitté le Vatican. Qu'il s'agisse de prêtres qui étaient les plus proches collaborateurs du préfet précédent, tel l'Italien Mauro Piacenza, ne fait aucune différence. Le pape veut affirmer son autorité dans une direction où les pouvoirs seraient renforcés pour les évêques dans les diocèses, pas chez des bureaucrates du Vatican. « Moins de mondanité et plus de sacerdoce », ne cesse de répéter le pape argentin ces

jours. Des rumeurs le donnent très près du cordon de la bourse pour ne pas faire dépenser plus que le nécessaire à cette « Église pauvre pour les pauvres » pour laquelle il a opté dès les premiers jours en choisissant le nom de François, le saint pauvre d'Assise.

Le personnel du Vatican se souvient qu'au lendemain de son élection, certaines catégories n'avaient pas reçu la gratification financière qui annonce habituellement la fin et le début d'un pontificat au nom de la rigueur. Un journal croit même savoir qu'à peine nommé comme membre de la commission des 8 cardinaux – le fameux « G-8 » - désignés pour conseiller le pape dans la gestion du Vatican, le cardinal italien Giuseppe Bertello se serait rendu dans les différents dicastères pour demander une liste de personnes non nécessaires à l'accomplissement de leur travail au quotidien. Une liste d'un certain nombre de noms de prêtres dans ce cas, aurait été dressée. Ils ont leurs valises sur le pas de porte.

Lucien Mpama

FESTIVAL IMAGE ET HISTOIRES

L'émission « Rencontre Avec » s'intéresse au personnage d'Addi Bâ

Dans le cadre du festival qui s'est ouvert à Brazzaville le 17 novembre, l'émission produite par *Les Dépêches de Brazzaville* a consacré la matinée du 19 novembre au journaliste indépendant Étienne Guillemond, auteur d'Addi Bâ, résistant des Vosges paru aux éditions Dubois en septembre 2013.

L'émission était animée par Yvon Amar, en présence d'un panel d'invités composé d'André Patient Bokiba ; Mukala Kadima Nzuji - tous deux professeurs à l'université Marien-Ngouabi ; Étienne Guillemond, historien journaliste ; et Louis Arzac. Pendant une heure, un regard a été porté sur le personnage d'Addi Bâ, héros de roman et de la résistance française en 1940.

Addi Bâ, jeune Guinéen mort en 1943, peul et musulman, arrive en France avec un fonctionnaire colonial en 1930. Il a été boy, puis domestique de cuisine. Il s'installe à Paris lors de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale. Vers la fin de 1940, il est fait prisonnier dans le Nord de la France, où il commence une résistance clandestine.

Étienne Guillemond, qui a entrepris des travaux sur ce résistant, explique le but de son ouvrage : « Ce sujet est une enquête mais d'une certaine manière, c'est une histoire de ma famille. Addi Bâ a été prisonnier et démobilisé dans le village vosgien de mes grands-parents. Vers sept-huit ans j'ai découvert dans la bibliothèque de mes grands-parents le roman d'Addi Bâ. J'ai interrogé ma mère et parlé de sa relation avec ce personnage assez particulier. Après avoir exploré l'histoire de ce village et du personnage, je le considère presque comme quelqu'un de ma famille. »

André Patient Bokiba remarque que dans ce personnage, qui relève de la fiction et de l'histoire, figure la création d'un mythe qui synchronise et opère dans la résurgence ; un personnage déterminant dans l'histoire de la France. Mukala Kadima Nzuji constate que l'auteur parle d'Addi Bâ avec passion. Le livre se lit comme un roman, et l'auteur a beau se défendre, il est romancier.

Addi Bâ, résistant des Vosges raconte les dix années d'investigation de l'auteur et documente l'incroyable itinéraire de ce jeune peul du Fouta Djallon, figure oubliée de la résistance française. Par ailleurs, en 2012, les travaux d'Étienne Guillemond ont permis à l'écrivain Tierno Monnembo de faire entrer ce personnage en littérature avec son roman *Le terroriste noir*.

Hermione Désirée Ngoma

Brazzaville Cotonou
via Pointe-Noire

A partir de **211 450 FCFA TTC**
Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
LC 112	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe-Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville

ECAir logo and contact information at the bottom.

**Hébergement
Stockage & Archivage
Solution SaaS
Services infogérés**

Plus besoin de gérer vos plates-formes logicielles et matérielles en interne, notre DATA CENTER, premier d'Afrique, le fait pour vous !

Spécialisés et efficaces, nos solutions sont adaptées à vos besoins. Nous vous garantissons sécurité, disponibilité, accessibilité et bien plus encore grâce à nos...

WARID
Passer à l'action

www.warid.ci | 00 242 01 76 44 110

POÉSIE

Ben Ezer Ngoma Baheta, un jeune poète à découvrir

Amoureux des belles lettres et de la poésie, Ben Ezer Ngoma Baheta fait ses premiers pas dans la poésie avec une cinquantaine de poèmes dans sa besace en attente d'être publiés.

Après avoir participé au mois d'août à un atelier d'art contemporain, le journaliste Christian Torfel l'a encouragé à publier son manuscrit après en avoir fait une critique d'art. Ce poète en herbe qui fait de la poésie depuis deux ans, aimerait voir son manuscrit être publié. « *J'ai commencé à faire de la poésie grâce aux différentes sortes d'inspirations par rapport aux situations pénibles ou de joie que j'ai traversées. Je me suis dit qu'il fallait rendre ces situations belles grâce à un langage adéquat* », a-t-il déclaré.

Sur les pas de ses aînés comme Jean-Baptiste Tailoutard, Alain Mabanckou, Jean Malonga, Ben Ezer Ngoma Baheta a envie de faire son entrée dans ce cercle très fermé des poètes congolais. « *Au Congo, nous avons beaucoup d'écrivains mais peu de poètes* », a-t-il indiqué. Il parle dans ses poèmes de l'amour, de la société, de son environnement. « *J'ai plus de 50 poèmes que je compte publier* », a-t-il confié. Ben Ezer Ngoma Baheta caresse donc le rêve de publier son premier recueil de poésies intitulé *L'épée de l'esprit* ainsi qu'un roman, Omoplate gauche. Étudiant en sciences économiques à Brazzaville, il a pris goût à l'écriture lors de conférences et d'expositions. Il s'intéresse par ailleurs à la mode et à la création.

Hermione Désirée Ngoma

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Cara veut mettre tous les atouts de son côté

Les dirigeants du Club athlétique Renaissance Aiglon (Cara) entendent mettre les bouchées doubles pour assurer une meilleure préparation à leur équipe, qualifiée pour la 11^e édition de la Coupe africaine de la Confédération.

Le président de Cara, Blaise Élenga, a dévoilé les ambitions du club au terme du conseil d'administration qui s'est tenu le 19 novembre au siège de l'équipe. « *La Coupe d'Afrique fait réfléchir parce que c'est quand même une autre étape qui commence. Ce n'est pas de la blague. Il faut être sérieux pour préparer la compétition africaine surtout que le temps qui nous est imparti est assez court. Il faut avoir l'ambition d'aller le plus loin possible mais pour nourrir cette ambition, il faut se donner les moyens* », a déclaré à la presse le président de Cara, l'un des clubs congolais vainqueur de la Coupe d'Afrique des clubs champions, l'actuelle Ligue des champions en 1974.

La dernière participation de Cara en compétition africaine remonte à 2009. Les Aiglons quittaient la compétition dès l'étape des préliminaires après avoir enregistré deux défaites face au club angolais de Primeiro d'Agosto. La quatrième place qu'ils ont occupée au terme du championnat national d'Élite 1 leur redonne le privilège de jouer la Coupe



Blaise Elenga, le président du conseil d'administration de Cara. (Photo DR)

d'Afrique après cinq ans, avec le sentiment d'avoir tiré les leçons de leur dernier échec. « *Lors de notre dernière participation, nous avons été quasi pris de court dans le cadre de la préparation. Cette année, en tirant justement les enseignements de 2009, nous avons décidé de mettre les bouchées doubles pour assurer une bonne préparation à l'équipe* », a-t-il souligné. Le premier défi à relever est l'organisation d'ici au 1er décembre de l'assemblée générale du club en vue de redynamiser toutes les sections. L'équipe qui présidera la section football aura en effet, la mission de faire un recrutement à la taille des ambitions du club, d'autant plus que Cara a besoin de bons joueurs et d'un staff technique digne de ce nom. Blaise Élenga a révélé que son équipe

était en négociation avec un directeur technique assez expérimenté qui appuiera le travail de Cédric Namitelamio, ce jeune entraîneur qui a fait ses preuves durant le championnat. « *C'est vrai que c'est la compétition africaine. Elle revêt une autre dimension. Nous avons réfléchi. L'entraîneur qui a fait ses preuves dans le championnat aura au-dessus de lui un directeur technique assez expérimenté. Les négociations sont en cours. Mais au-delà de l'entraîneur nous avons des joueurs qui sont inexpérimentés sur le plan continental. Il va falloir essayer d'étoffer cette équipe qui n'a pas été si minable en championnat* », a commenté le président de Cara, qui a salué le niveau plus ou moins élevé du championnat congolais qui s'est achevé.

James Golden Eloué



IN MEMORIAM

21 novembre 2003 – 21 novembre 2013
Il y a 10 ans que le bateau de la vie du Colonel Gabriel Mbouala de la gendarmerie nationale s'échoua après avoir vaqué pendant plus d'un demi-siècle sur l'océan de la vie. Par là, ton calme, ton sourire et ta joie de vivre à jamais gravés dans nos cœurs, la veuve Céline Mbouala, les enfants et petits fils continueront à évoquer ton nom auprès de nous. Les messes seront dites ce jeudi 21, vendredi 22, et samedi 23 novembre 2013 à l'Eglise Saint Jean Marie Vianey de Mouléké
Repose en paix
Dieu est lumière

REMERCIEMENTS

P. Alain Céphas Bansimba Muanga, les familles Muanga et Mboutani remercient Son Excellence Mgr Anatole Milandou, le directeur général des Douanes et des droits indirects, les cadres et agents des douanes, la congrégation des petites sœurs dominicaines, la chorale l'Arche de Noé de la paroisse Jésus-Ressuscité et de la Divine miséricorde, l'association la grande famille le Casca, les amis et connaissances, pour leur affectueuse assistance morale, matérielle et financière, suite au décès de leur regretté frère Jean Claude Pouf Banzouzi Muanga, inspecteur principal des Douanes, survenu le 7 novembre à Brazzaville et inhumé le 15 novembre au cimetière Wayako final. Qu'ils trouvent, ici l'expression de leur profonde reconnaissance.



Luce-Jennyfer Mianzoukouta, Journaliste aux Dépêches de Brazzaville et toute la famille Mianzoukouta remercient :
Tous ceux qui ont connu et aimé; tous ceux qui ont entouré de leur amitié
Toussaint-Alex Mianzoukouta
Et annoncent que leur oncle, père, cadet et fils repose depuis dimanche 17 novembre 2013, dans la paix du Seigneur, au carré familial du cimetière de Kibouendé.
Merci à tous ceux qui nous ont assistés au Maroc, au Congo et en Italie.



Faites le "Coup Double"
Soyez présent dans les Capitales les Plus Branchées d'Afrique Centrale à travers vos Guides Pratiques

AKSANTICOM ÉDITION
www.aksanticom.cd

+242 056 027 440
+242 056 021 469
+243 99 46 77 777
+243 99 99 01 823
aksanticom@gmail.com
www.aksanticom.cd

*Offre valable sur les vols de Mercredi & Jeudi

PROGRAMME **MBOTÉ**

Mboté !

**Vous faites partie
des privilégiés.**

Matabisi

Multipliez

Vos miles par **3**

En voyageant entre
Brazzaville / Paris

IMAGES ET HISTOIRE

FESTIVAL DE CINÉMA ET D'HISTOIRE

2^{ÈME} ÉDITION

DU 17 AU 22.
NOVEMBRE 2013
À L'IFC (EX CCF)

BRAZZAVILLE CAPITALE DE LA FRANCE LIBRE
FIN 1940 - 1944



TAEKWONDO

Le championnat national est prévu dans un mois

La compétition se disputera du 27 au 29 décembre à Brazzaville. Le championnat national de taekwondo, édition 2013, mettra en compétition les athlètes des ligues affiliées à la Fédération congolaise de la discipline (Fécotae) : Pointe-Noire, Cuvette, Bouéza, Niari et Brazzaville.

Le président de la Fécotae, Stanislas Mbys, a souligné que ces ligues « doivent présenter les champions issus des championnats départementaux respectifs ». Ainsi, les ligues n'ayant pas organisé les championnats départementaux ne seront pas représentées au championnat national. La compétition se disputera dans les catégories junior et senior.

Évoquant ce championnat, Stanislas Mbys a expliqué que cette échéance sportive permettra à la Fécotae de constituer un grand pôle de présélectionnés. Ces derniers bénéficieront, par la suite, de stages de perfectionnement technico-tactique



Les athlètes à l'entraînement Crédit photo Adiac

encadrés par des experts. Seulement avant d'y parvenir, il est conseillé que les techniciens des ligues procèdent à la détection des talents en toute ob-

jectivité. Il faut souligner également que la version féminine ne sera presque pas représentée. En effet, les femmes ne sont pas assez nombreuses à

cette compétition. Cela est d'autant plus vrai que même en équipe nationale, on compte à peine une ceinture noire pouvant être alignée, tant dans les

compétitions nationales qu'internationales.

En rappel, le championnat national de cette année était initialement prévu en septembre dernier à Djambala, en marge des festivités de l'indépendance nationale du Congo. Mais des cas de force majeure ont obligé la Fécotae à reporter l'événement et à le délocaliser en le ramenant à Brazzaville. Cette compétition est la première du genre que le nouveau bureau de la fédération organise, en dehors du trophée des champions qui, d'ailleurs, était organisé par une association qui avait bénéficié de l'appui de la Fécotae.

En tout cas, la tenue de ce championnat, qui figurait parmi les promesses de campagne du président de la Fécotae élu en mai dernier, sera un test pour évaluer le travail technique réalisé notamment par les clubs et les ligues à mi-parcours sous la supervision du nouveau bureau de la Fécotae.

Rominique Nerplat Makaya

NZANGO

Brazzaville s'organise pour le Tournoi de la Solidarité

Les membres du comité départemental de Nzango de Brazzaville réfléchissent depuis le 18 novembre sur les innovations à apporter au règlement du Tournoi de la Solidarité.

La compétition qui sera lancée le 23 novembre à l'esplanade du stade Alphonse-Massamba-Débat pour une durée d'une semaine, marquera selon Blanche Akouala, la fin du mandat du comité départemental de Brazzaville installé il y a deux ans. Les organisateurs se réunissent depuis le 18 novembre pour analyser la possibilité d'organiser un tournoi à élimination directe avec 32 équipes, symbole d'une véritable communion entre les équipes évoluant à la Ligue départementale du sport de travail et à celle de la société civile.

« Nous arrivons à la fin de ce mandat. Nous voulons organiser le Tournoi de la Solidarité pour montrer que le Nzango a été vraiment vulgarisé et qu'il est devenu un sport praticable. Nous insistons sur la solidarité parce qu'il y a des équipes qui viennent du sport de travail et des équipes de la société civile. Nous voulons,

ensemble, partager la joie de savoir que le Nzango est devenu un sport avec des pratiques et des techniques bien précises », a expliqué la présidente du comité départemental.

La commission d'organisation mise en place est composée des personnes qui ont dirigé les équipes ou qui sont sympathisantes de ce sport. Le but est de corriger les faiblesses constatées dans l'interprétation des règlements des compétitions. « L'échange que nous avons eu, nous permet de faire le bilan des deux ans passés au comité départemental. Il y a certainement des choses qui n'ont pas marché dans la pratique de ce sport. Nous avons pensé les corriger à travers le règlement que nous allons mettre en place », a commenté Blanche Akouala. Les organisateurs comptent pour l'heure, 20 équipes de Nzango inscrites.

James Golden Eloué

LIGUE DE FOOTBALL DU NIARI

Brice Aymar Kihouoko veut maintenir la flamme en 2014

Le président de la Ligue de football du Niari entend donner le meilleur de lui-même pour que sa structure soit plus efficace en 2014 comme elle l'a été cette année.

La Ligue de football du Niari, que dirige Brice Aymar Kihouoko Mabahou, a connu une saison parfaite du point de vue performance, a-t-il expliqué. Ses équipes ont tout raflé lors des compétitions auxquelles elles étaient engagées. L'AC Léopards de Dolisie a, chez les messieurs, gagné la Coupe du Congo à Djambala et le championnat national d'Elite 1. Son équipe féminine avait connu le même succès à Djambala tout comme celle des jeunes, sacrée vainqueur de la Coupe interdépartementale dans la capitale des Plateaux. « Nous sommes très heureux parce que la saison 2012-2013 a été celle de la Ligue de football du Niari », a-t-il déclaré à la presse avant de saluer l'organisation réussie du championnat national d'Elite 1. « Le championnat national Ligue 1 de cette année a été bien géré puisqu'il est arrivé au bout et nous avons quatre ou cinq équipes qui ont eu un niveau plutôt élevé », a-t-il rapporté.

Brice Aymar Kihouoko Mabahou a révélé que l'équipe d'AC Léopards B sacrée championne de la Ligue



Brice Aymar Kihouoko Mabahou, président de la Ligue de football du Niari

départementale du Niari, était qualifiée pour disputer l'édition B du championnat national en vue de sélectionner les formations qui monteront l'an prochain en Ligue 2 nationale. « L'AC Léopards B est champion du Niari. Il doit jouer

l'édition B pour prétendre jouer la saison prochaine. Je vous assure que le football du Niari en 2014 sera encore mieux que cette année-ci », a-t-il conclu.

J.G.E.

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE D'INGA

La Bad accepte de débloquer 68 millions de dollars américains

Le conseil d'administration a approuvé, le 20 novembre, ce financement au profit du Projet d'appui au développement du secteur de l'électricité (Pasel) et du site multinational d'Inga.

La nouvelle qui est tombée mercredi en fin d'après dans les rédactions kinoises, vient confirmer la bonne évolution de ce grand projet au niveau des bailleurs de fond traditionnels de la RDC. La Banque africaine de développement (Bad) apportera un appui représentant 43% du coût total du projet évalué à 169 millions de dollars américains. Cependant, dans l'ensemble, les financements proviennent de la Facilité en faveur des États fragiles (7,7 millions de dollars) et du Fonds africain de développement (Fad) (60,6 millions de dollars). Après cette annonce importante, il apparaît que l'appui global de la Bad au projet d'Inga totalisera environ 90 millions de dollars américains. Ce total concerne toute la période, depuis que la Bad s'est vue confier le mandat de conduire l'exécution du plan d'action pour les infrastructures du Nepad. Aussi, ce projet permet à la RDC d'envisager un accès plus fiable et à moindre coût à l'énergie, avec un taux de desserte qui passera de 9 à plus de 40% en 2020. L'on espère ainsi garantir un meilleur accès à l'énergie électrique à plus de 25000 foyers. Une meilleure fourniture en courant électrique est aussi un gage de la relance industrielle pour le pays. Il faudrait, par exemple, combler un gap de 1000 MW pour répondre aux besoins actuels des miniers. De même, la stabilité de la région offre un marché à l'énergie produite par la

centrale, et l'appui sud-africain à ce projet se justifie par le fait que ce pays importera environ la moitié de l'électricité produite. Concrètement, il est prévu que le Pasel finalise la préparation de la première phase du projet Inga III. Pour rappel, cette première phase intègre le développement d'une capacité de production électrique de 4800 MW sur le site d'Inga, et l'aménagement des lignes de transport électrique pour atteindre l'Afrique du sud. Pour la Bad, son intervention permettra d'encourager le développement des institutions locales et des compétences nécessaires. En effet, tout l'enjeu est d'arriver à attirer des capitaux privés pour l'achèvement d'Inga III. En l'état actuel des choses, il serait plus compliqué pour le pays d'espérer mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de ce projet, sans l'appui de ses partenaires au développement dont la Bad à travers le financement rendu disponible. Ce dernier servira à plusieurs objectifs, notamment la couverture des frais d'assistance technique, le développement des systèmes d'alimentation autour des micros ou mini-centrales hydroélectriques dans les régions isolées non couvertes directement par Inga, etc. À cet effet, la Bad mettra à la disposition de la RDC ses conseillers spécialisés sur ces questions. Elle conduira également plusieurs études sur le projet Inga.

Laurent Essolomwa

NORD-KIVU

De nombreux miliciens prêts à intégrer les Fardc

Avec la débâcle du M23, les groupes armés jusque-là actifs dans cette partie du pays, ne trouvent plus la raison d'être de leurs activités militaires et sollicitent leur réintégration dans les Fardc.

La débâcle du M23 au front aura radicalement changé la donne militaire à l'Est du pays. Alors que les FARDC requinquées à la suite de leur victoire sur cette force rebelle étaient en passe de retourner leurs canons sur les autres groupes armés encore actifs dans la région aux fins de leur neutralisation, l'on assiste curieusement à des scènes de reddition en cascade. Il a fallu que la Monusco via la Brigade spéciale d'intervention hausse le ton pour que les seigneurs de guerre qui écument cette partie du territoire national reviennent à la raison. Actuellement, ils sont près d'une cinquantaine, essentiellement des miliciens Maï Maï, à avoir fait acte de reddition en négociant leur désengagement auprès des autorités administratives du pays dans la perspective de leur réintégration dans l'armée nationale.

Dans les territoires de Masisi, Ruthuru et Walikale au Nord-Kivu, les groupes armés locaux ont beaucoup perdu de leur superbe et ne jurèrent que par la réintégration de leurs hommes de troupe. Le discours est quasi le même, les éléments ayant milité en faveur de la création de leurs groupes armés ayant disparu, il n'y a aucune raison de continuer une lutte devenue sans objet. C'est dans ce contexte de renonciation de leurs activités militaires que de nombreux seigneurs de guerre ont dé-

posé les armes et remis aux forces loyalistes tout leur arsenal militaire, et avec eux, l'ensemble de leurs miliciens.

C'est notamment le cas du Mouvement populaire d'autodéfense (MPA-Nyatura) qui vient de renoncer à sa résistance armée dont la finalité était de s'opposer contre le projet de balkanisation du pays entretenu par le M23. Avec la défaite du M23, ce groupe armé considère qu'il n'y a plus aucune raison de mener son combat militaire qui doit être réorienté et recadré par rapport au contexte de l'heure. D'où son option de quitter la brousse pour se joindre aux efforts de reconstruction du pays sous la férule du gouvernement.

D'autres armés ont également fait acte de reddition à l'instar de Raïa Mukombozi. Ce dernier serait en pourparlers avec un autre groupe rival, le Raïa Mutomboki, afin de négocier les conditions de leur désarmement, en vue d'une intégration dans l'armée ou une réinsertion sociale. Le ministre de l'Intérieur Richard Muyej en séjour actuellement au Nord-Kivu, reçoit chaque jour des sollicitations de ce genre, preuve que la victoire sur le M23 fait redouter aux autres groupes armés la puissance de feu des Fardc. Et pour ne pas subir le même sort, la reddition reste la seule voie obligée. Le ministre Richard Muyej a salué cette prise de conscience de la part de ces compatriotes et leur a promis toutes les garanties et une oreille attentive du gouvernement.

Alain Diasso

UNION DES MEDIAS AFRO-ASIATIQUES

Kasonga Tshilunde élu secrétaire général adjoint

Ce choix qui honore la RDC assure, ipso facto, la visibilité internationale du pays. Le secrétaire général de l'Union de la presse du Congo (UNPC), Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde, a été élu secrétaire général adjoint de l'Union des medias afro-asiatiques (Umaa). Le Congolais a été préféré au Mauritanien Sidi Abeid.

À l'initiative de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, une conférence générale s'est tenue au Caire, en Égypte, du 16 au 18 novembre. Cette rencontre a regroupé les responsables des associations des medias d'Afrique et d'Asie. Elle avait pour but de créer une fédération des medias afro-asiatiques en vue de défendre la liberté de la presse et d'œuvrer au profit des peuples d'Afrique et d'Asie; de renforcer les relations d'amitié, de fraternité et de coopération entre les journalistes des pays membres; d'organiser la formation professionnelle et syndicale et de combattre la corruption sous toutes ses formes. Après trois jours de travaux, les participants ont créé une fédération au sein de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques qu'ils ont surnommée « Union des medias afro-asiatiques » (Umaa). Cette création a été suivie de l'élection du Bureau



Le directeur de FFJ, Désiré-Israël Kazadi, et Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde

permanent pour un mandat de trois ans, renouvelable.

L'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, rappelle-t-on, a été créée fin 1957 début 1958. Elle est consultante au Conseil économique et social de l'Onu et à l'Unesco. Elle a le statut d'observateur au sein du Mouvement des non-alignés et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

À l'issue de cette élection, le bureau permanent de l'Umaa est composé du Soudanais Dr. Muheddin Titawi, comme président, du Syrien Dr. Mohamed Alaa Maktabi, comme premier vice-président et de la Marocaine Badia Erradi, comme deuxième vice-présidente. L'Égyptienne Sekina Fouad a été élue secrétaire générale et l'Irakien

Adnan Hussein, comme deuxième secrétaire général adjoint, en plus du Congolais, qui a été élu premier secrétaire général adjoint. Les Relations internationales ont été confiées au Palestinien Abd El Razek Abu Jazar. Alors que le Mauritanien Sidi Abeid s'occupera de l'Organisation.

Les pays invités par les organisateurs et qui ont signé la charte fondatrice de l'Umaa sont, pour l'Afrique: l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée Conakry, le Kenya, le Libéria, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, l'Ouganda, la RDC, le Sénégal, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie. Alors que pour l'Asie, on compte la Chine, la Corée, les Émirats arabes unis, l'Iran, l'Irak, le Myanmar, la Palestine et la Syrie.

Lucien Dianzenza

RÉVISION DU CODE MINIER

Tripartite gouvernement – miniers - société civile

L'atelier a démarré le 19 novembre, et réunit les parties prenantes durant trois jours pour dégager les points de divergence et convergence, car le but des travaux est d'arriver à une loi nationale à fort impact sur l'économie nationale.

Le Fleuve Congo hôtel a servi de cadre pour le volet protocolaire de démarrage de la cérémonie d'ouverture, mais les travaux se tiendront au centre Nganda jusqu'au 21 novembre. Au moment où les parties s'engagent à une ultime discussion avant l'étape du Parlement, le point relatif au bilan plutôt satisfaisant de l'ancien Code minier, a été développé au cours de la cérémonie, du reste très sobre. Pour le gouvernement, les lacunes et insuffisances doivent être corrigées au cours de cet atelier. L'une d'entre elles est le renforcement de la délivrance des permis pour s'assurer de la capacité technique et financière des investisseurs intéressés par l'activité minière. Mais d'autres faiblesses y figurent aussi, notamment la modicité de la quotité de la participation de l'État dans le capital social des entreprises, les profits excédentaires des miniers, l'extension sans conditions préalables du régime privilégié du Code aux sous-traitants des entreprises affiliées, l'absence de cahier de charge reprenant les obligations en matière environnementale et sociale, le manque de transparence des recettes tirées par l'État de l'exploitation des ressources minérales; la liste est longue. Il s'agit d'autant de points devant faire l'objet de modifications au cours des travaux en atelier. Mais cette suite de défis à relever ne peut occulter les progrès accomplis dans le secteur minier ces onze dernières années, particulièrement au niveau des productions minières nationales du cuivre, du cobalt et du zinc. Disparu des statistiques officielles, l'or revient en force, avec une production mensuelle estimée à 115 kg. Aussi les participants à l'atelier devront se munir de patience pour arriver à de nouveaux équilibres, consacrant la consécration du modèle « gagnant-gagnant » dans le secteur minier. L'idée, a soutenu le gouvernement, est de préserver les intérêts de chaque partie prenante. Le gouvernement les a invités à travailler sans relâche sur les nouvelles dispositions de l'avant-projet de Code, en prenant en compte les acquis des discussions passées entre experts.

L.E.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

L'Unicef exige de la lumière sur les violences et la maltraitance cachées

L'institution onusienne a souligné la responsabilité de chacun, de « rendre visible l'invisible ».

L'Unicef a demandé, le 20 novembre, que l'on mette bien en lumière des millions d'enfants qui, dans chaque pays et à tous les niveaux de la société, sont victimes de violences et de mauvais traitements que l'on ne remarque pas ou que l'on ne signale pas. C'était dans un communiqué émis en marge de la Journée mondiale de l'enfance. « Trop souvent, les mauvais traitements sont perpétrés dans l'ombre : on ne les détecte pas, ils sont passés sous silence et trop souvent, on les accepte, ce qui est encore pire », a déploré le directeur général de l'Unicef, Anthony Lake.

Pour l'Unicef, tout le monde a la responsabilité de « rendre visible l'invisible », que ce soit les gouvernements, qui doivent promulguer et faire respecter des lois interdisant la violence à l'égard des enfants ou les simples citoyens qui refusent de garder le silence lorsqu'ils sont témoins de maltraitance ou la soupçonnent. De l'avis de cette agence onusienne, la violence à l'égard des enfants prend bien des formes, y compris la violence familiale, les abus sexuels ou



Un enfant soldat en RDC

des pratiques disciplinaires trop strictes. On la constate souvent en situation de guerre ou de conflit armé. Elle peut infliger des souffrances physiques autant que psychologiques aux enfants. « La violence à l'égard des enfants fait plus que blesser ceux qui la subissent, elle déchire le tissu social, affecte la productivité, le bien-être et la prospérité », a affirmé Anthony Lake, qui a noté qu'aucune société ne peut se permettre d'ignorer la vio-

lence contre les enfants.

Combattre la violence à l'égard des enfants

L'Unicef, note-t-on, a lancé, au cours de l'année, la campagne visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants. Cette dernière vise à faire reconnaître publiquement cette question et encourage les gens à appuyer les mouvements locaux qui luttent contre ce grave problème mondial et à s'y engager. Pour l'institution, il existe des approches effi-

caces pour prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants. Selon cette vision, l'Unicef a noté qu'on peut fournir un appui aux parents, aux familles et à tous ceux qui s'occupent de jeunes, renforcer les aptitudes des enfants pour les aider à se protéger contre la violence, œuvrer de façon explicite à modifier les normes et attitudes sociales qui tolèrent la violence et la discrimination et renforcer et faire respecter les lois et politiques qui protègent les enfants.

La Journée mondiale de l'enfance, rappelle-t-on, célèbre aussi l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui fête, cette année, son vingt quatrième anniversaire. Cette convention de l'ONU, adoptée en 1989, a été le premier instrument international juridiquement contraignant à affirmer que les droits de l'homme s'appliquent à tous les enfants. Elle spécifie que chaque enfant, où que ce soit dans le monde, a le droit de survivre et de grandir à l'abri de toutes les formes de violence. À l'occasion de cette célébration, l'Unicef a également rendu honneur au travail important accompli par Child Helpline International (CHI), qui est un réseau mondial comprenant cent soixante treize lignes d'assistance téléphonique dans cent quarante et un pays, qui fête aujourd'hui son dixième anniversaire. Dans un rapport mondial publié aujourd'hui, le CHI a affirmé que la violence, la maltraitance et l'abandon figurent parmi les principales raisons pour lesquelles les enfants et adolescents composent ces numéros d'appel à l'aide et qu'elles comptent pour dix sept pour cent de tous les appels de ces dix dernières années.

Lucien Dianzenza

ACTIONAID INTERNATIONAL RDC

Un atelier sur la conception du programme "villes sûres" à Kinshasa

Du 19 au 20 novembre, les acteurs de la société civile de la commune de Kisenso vont analyser l'un des problèmes liés à la sécurité des femmes et des filles à Kinshasa afin de ressortir un thème de campagne pour les quatre prochaines années.

L'objectif de cet atelier qui se tient au centre Carter, est d'amener les participants à partager une même compréhension du programme "villes sûres" ou "villes sécurisées" pour les femmes et les filles, mobiliser les parties prenantes pour contribuer à l'élaboration du programme, sa mise en œuvre ainsi que les mécanismes de suivi et évaluation. « Pour Actionaid International RDC, il s'agira de prévenir et de réduire la violence sexuelle contre les femmes et les filles dans les espaces publics urbains, permettant aux femmes et aux filles de se déplacer plus librement et en toute sécurité, et d'augmenter leur droit de jouir de leurs villes », a déclaré le directeur pays de Actionaid International RDC, Clément

Kone, tout en estimant que cela inclut leur participation aux prises de décision qui affectent leur quotidien à la fois sur le plan politique, économique et social. Pendant deux jours, les participants à cet atelier devront partager et analyser les principales conclusions de l'étude de cadrage et tenter de comprendre les préoccupations essentielles de la sécurité des femmes dans les espaces urbains et périurbains de Kinshasa et proposer des mesures nécessaires à l'amélioration de la sécurité dans ces espaces. « Cet atelier sera l'occasion de développer un cadre de programmation qui va guider la conception et l'exécution du programme "ville sûre" de Actionaid en RDC, de définir l'objectif de changement, de développer une stratégie d'actions pour la réalisation des changements et de définir le rôle des acteurs », a soutenu Clément Kone.

En effet, les acteurs de la commune de Kisenso ont aussi émis leur souhait sur ce que devrait être la ville de Kinshasa pour qu'elle soit appelée "ville sûre".



Vue de quelques participants à l'atelier

Certains rêvent d'une ville salubre, protectrice des droits de tous, particulièrement des femmes et des filles, d'une ville sans le phénomène kuluna ou le banditisme, une ville où les habitants disent non à la dépravation des mœurs. D'autres se sont prononcés en faveur de la formation des femmes pour qu'elles se prennent en charge, mais aussi en faveur de l'accession des femmes à de hautes responsabilités, la rééducation des filles, la lutte contre la violence économique ainsi que la formation des élus de paix parmi les jeunes.

Faire de Kinshasa une "ville sûre" Le directeur pays de Actionaid International RDC qui a ouvert cet atelier, en présence du vice-gouverneur de la commune de Kisenso, Zéphirin Kindeke, a exhorté les participants à identifier des thèmes pertinents et précis sur lesquels son organisation et les partenaires s'en serviraient pour influencer les décideurs. Il s'agit de faire de Kinshasa une "ville sûre" où les femmes et les filles peuvent circuler librement, sans peur d'être agressées physiquement ou sexuel-

lement. Au contraire, elles doivent se sentir valorisées et mobilisées pour jouir de leur plein droit dans les villes et se sentir bel et bien en sécurité.

Selon Vandana Snyder, le but du programme mondial de la sécurité dans les villes est de mettre en place un programme qui soutienne la prévention contre les violences sexuelles et la réduction de celles-ci, particulièrement les violences sexuelles contre les femmes et les filles dans les lieux publics dans les villes. Ainsi, pour permettre aux femmes et aux filles de circuler plus librement et en sécurité et leur permettre de jouir de plus en plus de leurs droits de vivre en sécurité dans les milieux urbains. Organisation internationale qui travaille depuis 1972 dans le monde entier, Actionaid International a pour vocation d'éradiquer la pauvreté et l'injustice dans le monde à travers une approche participative, une passion pour la capacitation de la communauté et la solidarité avec les pauvres.

Gypsie Oïssa Tambwe

TRANSPORT EN COMMUN

Le sempiternel casse-tête kinois

Les Kinois disent ne pas encore ressentir les effets bénéfiques de la présence des « bus Matata » qui sont loin de répondre à leurs attentes en terme de fluidité du transport urbain.

Combien des bus faudra-t-il mettre en circulation pour résoudre la sempiternelle problématique du transport dans la ville de Kinshasa ? Cette question taraude l'esprit de nombreux kinois dont l'extase s'est vite estompée après qu'ils aient réalisé que le lot des bus Transco récemment réceptionnés par le gouvernement n'était qu'une goutte d'eau dans l'océan. Les difficultés de transport continuent, en effet, à se poser avec acuité dans une ville qui en demande un peu plus. Le complément de l'autorité urbaine venu en renfort avec ces bus (plus d'une soixantaine) acquis sur fonds propres n'a pas non plus pallié le déficit toujours criant des moyens de transport en commun.

Des scènes qu'on croyait avoir résorbées ont refait surface. Les arrêts de bus restent toujours bondés de monde comme à l'accoutumée. Aux heures de pointe particulièrement, les Kinois sont astreints à déboursier plus que prévu pour gagner

leurs destinations au grand bonheur des chauffeurs des taxis et taxis-bus. Ces derniers s'adonnent à cœur joie au phénomène de « demi-terrain », faisant ainsi fi de la tarification imposée par l'hôtel de ville. Aussi, des courses se négocient-elles au gré des humeurs des chauffeurs indépendamment des trajets à effectuer. Les habitants de la périphérie Ouest de Kinshasa en payent généralement les frais, eux qui, aux heures du soir, sont obligés de payer le double de ce qu'ils déboursent en temps normal. La course Kintambo Magasin-UPN fixée à 500 FC prend subitement l'ascenseur dès la tombée de la nuit pour se négocier autour de 1000 FC. Un cas qui est loin d'être isolé et qui s'insère dans une dynamique de gain facile propre aux conducteurs pétris de leur frénésie boulimique.

Insuffisance de bus dans la ville Qu'à cela ne tienne ! Le spectacle désolant qu'offrent des arrêts de bus noircis de monde et ces bousculades au quotidien

qui, généralement, accompagnent chaque apparition d'un bus, devraient interpeller l'autorité politique. D'autant plus que les bus Transco ne desservent qu'une partie infime de Kinshasa, laissant des pans entiers à la merci des fameux « 207 », ces engins de la mort communément appelés « Esprit de mort ». Il y a lieu de parer au plus pressé en renforçant l'effectif des bus déjà disponibles en veillant tout aussi à un dispatching équilibré afin de desservir toute la ville. Pour l'heure, les Kinois ne ressentent pas encore les effets bénéfiques de la présence des « bus Matata » qui, en raison de leur faible effectif, sont loin de répondre à leurs attentes en termes de fluidité du transport urbain. Plusieurs lignes ne sont pas encore opérationnelles et la population se plaint de la lenteur que met Transco pour ouvrir de nouveaux itinéraires.

Transco reçoit trente nouveaux bus

La nécessité de renforcer le



Un bus de l'ex société Stuc en stationnement

charroi par l'acquisition de nouveaux bus est patente. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la réception, le 9 novembre dernier, d'un nouveau lot de trente bus par les autorités de la société de transport public Transco. S'il y a des communes qui se réjouissent déjà abondamment du bienfait des bus de la Transco, il y en a d'autres qui se demandent de plus en plus si ces bus arriveront quand même un jour chez elles. Les habitants de la périphérie ouest de Kinshasa, précisément ceux habitant les quartiers Matadi Kibala, Mitendi et Benseke, se plaignent et se considèrent toujours comme les éternels

oubliés du gouvernement en matière de transport.

Il est vrai que l'absence des routes praticables et adaptées à la circulation de ce type de bus devrait préoccuper le gouvernement afin de songer à augmenter la surface routière de la ville avec, à la clé, la création de nouvelles routes et la réfection de celles existantes. À tout prendre, l'équation du transport en commun à Kinshasa est loin d'être résolue. Au premier pas déjà posé par le gouvernement devrait suivre d'autres pour que, demain, le transport en commun ne constitue plus pour les Kinois, un casse-tête.

Alain Diasso

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La police s'engage à former le personnel de la douane

Ce mariage qui vient d'être scellé vise à faire bénéficier aux agents de douane d'une formation paramilitaire afin qu'ils aient le droit de porter les armes dans l'exercice de leurs fonctions.

La cérémonie portant signature de ce protocole de collaboration est intervenue le vendredi 15 novembre entre le directeur général des douanes et accises, Deo Rugwiza et le commissaire divisionnaire de la Police nationale congolaise, Jean de Dieu Oleko, représentant le commissaire général par interim, Charles Bisengimana. C'était en présence des agents et cadres de l'administration douanière. Ce protocole de collaboration s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la fraude et le renforcement des capacités des agents de douane congolaise concernés par l'usage d'armes dans l'exercice de leurs fonctions afin qu'ils exercent pleinement leur droit au port d'armes. En effet, les dispositions de ce protocole prévoient une obligation pour la Dgda d'adresser une requête contenant la liste des agents de douane à former, en assistant la police nationale congolaise dans l'acquisition des matériels nécessaires à la formation ; de payer les frais de formation et de fournir l'appui nécessaire pour garantir la réussite de celle-ci.

Quant à la PNC, elle doit transmettre la liste des modules à enseigner, la charge horaire y relative ainsi que les critères d'évaluation. Le formateur, la PNC, devra assurer la formation

des agents de douane dans le respect du calendrier convenu, communiquer l'état d'avancement du programme, les difficultés rencontrées, les constats et recommandations éventuels. La PNC devra aussi assurer le recyclage nécessaire pour maintenir haut le niveau de professionnalisme des agents de douane, dans l'utilisation des armes autorisées.

Les agents de douane ont droit au port d'armes

Le directeur des douanes et accises, Deo Rugwiza, a rappelé qu'au terme de l'article 5 du décret n°09/43 du 3 décembre 2009 portant création et organisation de la Dgda, la douane a, entre autres missions, celle de protéger la société par la lutte contre le trafic illicite des marchandises dangereuses, des déchets toxiques et des produits qui appauvrissent la couche d'ozone. La Dgda a aussi pour rôle de mettre en œuvre des mesures de protection de la chaîne logistique internationale, la surveillance des frontières nationales, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée, la recherche et la constatation des infractions en matière de douanes et accises, le renforcement des capacités du personnel au moyen des outils modernes de gestion des douanes et accises, etc.

Au terme de l'article 33 du code des douanes promulgué par l'ordonnance-loi n° 10/002 du 20 août 2010,

entrée en vigueur le 20 février 2011, les agents de douane ont droit au port d'armes dans l'exercice de leurs fonctions. Ils en font usage notamment en cas de légitime défense ou lorsqu'ils sont menacés par des individus armés. Les conditions de détention et d'usage de port d'armes à feu par les agents de douanes sont déterminées par l'arrêté ministériel n°0156/CAB/MIN INTER du 26 octobre 2011 du ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Administration du territoire.

Le numéro un de la Dgda a émis le vœu de voir le protocole de collaboration DGDA-PNC être mis en œuvre rapidement, et donnant le fruit attendu pour la plus grande mobilisation des recettes des douanes et accises. Au nom du commissaire général de la PNC, le Commissaire divisionnaire a salué à sa juste valeur cette initiative de complémentarité. « Nous avons les cadres formés. Nous n'allons pas vous décevoir... Je profiterais de ce moment pour que vous sachiez également que nous sommes à même d'offrir énormément des services parce que nous disposons de certains instruments qui sont nécessaires dans ce domaine », a-t-il promis, en faisant allusion au laboratoire scientifique de la police qui s'avère être le plus performant en Afrique subsaharienne.

Gypsie Oïssa Tambwe

BAS-CONGO

Trois défenseurs des droits de l'homme condamnés à trois mois de prison ferme

La justice reprocherait à ces trois militants des droits de l'homme d'avoir dénoncé la perception illégale des frais scolaires dans les écoles publiques locales.

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) a dénoncé, cette semaine, la condamnation par le Tribunal de grande instance (TGI) de Boma, dans la province du Bas-Congo, de trois défenseurs des droits de l'homme (DDH), membres de l'Association congolaise pour la promotion des humains (ACPH). Pour cette ONG, ces DDH sont détenus à la prison de Boma dans des conditions infrahumaines. Selon cette ONG basée à Kinshasa, Coordonateur national de l'ACPH, Samuel Mazongo, le président du territorial, Gérard Bakafuela, et le secrétaire Makila Angamils ont été arrêtés sur ordre de l'Administrateur du territoire de Moanda, jugés et condamnés par le Tribunal de paix, à l'issue d'une procédure de flagrance, à douze mois de prison ferme, pour avoir dénoncé la perception illégale des frais scolaires dans les écoles publiques locales. « Le tribunal de paix a curieusement qualifié leur dénonciation comme étant une incitation à la désobéissance envers l'autorité publique », s'est étonnée l'Acaj. L'ONG a précisé qu'à la suite de leur

appel fait contre le premier jugement rendu, le TGI de Boma les a condamnés, le 18 novembre, à trois mois de prison ferme et au paiement, chacun, de la somme de cent mille francs congolais au titre de frais de justice. « La condamnation de ces trois DDH est inadmissible. Elle traduit la volonté du gouvernement congolais à recourir à la justice, après celle de douze de Bandundu, pour les réduire au silence », a déclaré le président de l'Acaj, M^e Georges Kapiamba. Dans ce plaidoyer, l'Acaj a demandé au gouvernement congolais de faire libérer ces trois DDH, de respecter ses obligations internationales et d'enquêter sur la perception illégale des frais scolaires dans les écoles de Moanda et faire sanctionner les auteurs. L'ONG a rappelé qu'aux termes de l'article 6, point b de la Déclaration des Nations unies sur les DDH, « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux autres instruments internationaux applicables, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales ».

Lucien Dianzenza

DIVISION 1

Tshimanga et Kasanji réagissent sur la décision de la Linafoot

La décision de la Ligue nationale de football de frapper le Daring Club Motema Pembe (DCMP) d'un forfait suite à l'arrêt du match entre le Daring Club Motema Pembe et Sanga Balende de Mbuji-Mayi a suscité des vives réactions du côté des Immaculés et aussi de celui des Anges et Saints du Kasai oriental.

Pour Vidier Tshimanga Tshipamba, président de coordination intérimaire du DCMP, la décision de la Linafoot est « injuste, injustifiée, non fondée et corrompue ». Pour lui, il n'y a aucune preuve de la responsabilité du DCMP dans le fait d'éteindre de la lumière au stade des Martyrs. « La responsabilité

d'éteindre la lumière incombe à la SNEL, la responsabilité du match était complètement assumée par la Linafoot, qui devrait garantir la sécurité de tout le stade ainsi que des installations électriques pour que le match se déroule dans de bonnes conditions. Nous pouvons supposer que cette action a pu être coordonnée par les supporters de Sanga Balende qui étaient montés sur l'aire de jeu par groupe de dizaines ou par la Linafoot, elle-même, pour des raisons obscures », a-t-il déclaré sur Radio Okapi.

Le DCMP menace de se retirer si...

Par ailleurs, a-t-il dit, la Linafoot a fait jouer le match sous deux lumières, naturelle et artificielle, au mépris de la loi du football. Et il a menacé du retrait du DCMP du championnat national en ces termes : « Nous faisons appel dès ce matin et nous allons voir toutes les instances footballistiques et juridiques de notre pays par rapport à cette situation. C'est un scandale ! Nous n'allons pas



Vidier Tshimanga du DCMP

nous laisser faire de cette manière là. Cette histoire va aller le plus loin possible. Si nous ne recevons pas une décision dans le délai le plus bref par rapport à ça, le DCMP se retire du championnat de la Linafoot. Nous n'allons pas participer à une comédie».

Président de Sanga Balende, le gouverneur du Kasai oriental

Alphonse Ngoy Kasanji a pour sa part, salué la décision de l'instance organisatrice de la Division 1. «L'application stricte du règlement fait avancer notre football et les clubs ne se comporteront plus comme ils veulent. Je félicite le comité de la Linafoot pour cette décision ».

Martin Enyimo



Alphonse Ngoy Kasanji de Sanga Balende

ÉCHOS DES PROVINCES

Situation sécuritaire volatile au Katanga

Globalement, les territoires de Manono, Mitwaba et Pweto sont agités par l'activisme des Mai-Mai tandis que le calme règne dans le Secteur 2.

La conférence de presse hebdomadaire de la Monusco, du mercredi 20 novembre a fait état d'une situation sécuritaire jugée volatile et imprévisible dans plusieurs régions de la province du Katanga durant la semaine écoulée. L'existence de plusieurs foyers de tension et la résurgence des activités de différents groupes Mai-Mai justifient ce jugement. Des actions menées par les Forces armées de la RDC (Fardc) et les forces onusiennes sur place permettent cependant de croire en un avenir plus serein dans cette partie du pays.

L'activisme des éléments Mai-Mai Gédéon et Bakata-Katanga au centre de la province maintient l'environnement sécuritaire incertain et volatile, particulièrement dans les territoires de Pweto, Manono et Mitwaba. « Toutefois, des redditions importantes ont été enregistrées dans cette partie du pays... », a précisé la Monusco. Dans le lot se retrouve notamment Totché, le commandant en second du groupe Mai-Mai Gédéon qui a fait défection pour se rendre avec cent dix éléments aux autorités territoriales de Manono, le 14 novembre. Leur déplacement du village Ndela jusqu'à Manono a été assuré par le 7^e bataillon Béninois de la force de la Monusco ainsi que des troupes Fardc.

Par ailleurs, a précisé la mission onusienne, la situation sécuritaire dans le Secteur 2 est globalement stable et sous contrôle. « Les observateurs militaires de la force de la Monusco mènent régulièrement des patrouilles sur l'étendue de cette partie du pays, dans le but de rassurer les populations civiles et d'obtenir les informations idoines, utiles à leur protection ». Enfin, note-t-on, la force de la Monusco a mené 1332 patrouilles armées, dont 592 nocturnes, et fourni 35 escortes, pendant que 306 autres patrouilles ont été réalisées par les observateurs militaires.

Jeannot Kayuba

NOUVELLE PARUTION

Opportunités et contraintes du développement de l'agriculture en RDC

Le 6^e numéro de la revue de L'Harmattan, Dounia, croit ce secteur, qu'il considère à potentialité élevée, « susceptible de générer une croissance globale durable ».

Développement de l'agriculture en RDC, opportunités et contraintes, ouvrage collectif de récente publication chez L'Harmattan est tranchant. Il estime que le sérieux potentiel reconnu à l'agriculture congolaise requiert, pour son effectivité, que « les exigences de productivité, comprise dans sa globalité, soient rencontrées ».

Les auteurs qui livrent ici un point de vue fort réaliste de la situation, abordent les différentes contraintes et opportunités relatives à la productivité, à la réduction de la pauvreté et à la nutrition. Ce, en tenant compte



La couverture de Développement de l'agriculture en RDC opportunités et contraintes

du contexte particulier de l'économie de la RDC.

Le récent volume de Dounia, paru

le mois dernier à peine, écrit en 144 pages sous la coordination de Thaddée Badibanga et John Ulimwengo dégage plusieurs recommandations. Lesquelles, nous fait savoir l'éditeur, sont jugées « susceptibles de contribuer au développement de l'agriculture en RDC ». Mais bien plus encore, poursuit-il, « d'en faire un moteur de la croissance de l'économie et du développement ». Et ce, au travers d'éléments non moins fondamentaux que sont «notamment, la réduction de la pauvreté et la malnutrition ». Soulignons, par ailleurs que le livre Développement de l'agriculture en RDC opportunités et contraintes est également disponible dans sa version anglaise ainsi titrée : Development of agriculture in DRC opportunities and constraints.

Nioni Masela

CPI

La défense de Bemba a terminé la présentation des éléments de preuve

Avant cette présentation, la Chambre a rejeté sa demande pour une prolongation du délai pour appeler ses deux derniers témoins. La défense du sénateur congolais a fait cette demande quarante minutes seulement avant l'expiration du délai, fixé au 15 Novembre, pour la conclusion de la présentation des éléments de preuve. Pour la chambre, la Défense n'a pas démontré « un motif valable » de prolongation du délai, conformément au règlement 35 (2). La Chambre a ainsi obligée la défense à conclure la présentation selon la procédure. Par ailleurs, la Chambre de première instance a fixé au 7 février 2014 à 9 h 30, la date de l'audience au cours de laquelle sera rendu le jugement dans l'affaire " le Procureur contre Germain Katanga", un autre Congolais qui est devant cette cour.

Lucien Dianzenza

SANTÉ

La gendarmerie fait un don de sang au centre de transfusion sanguine

Dans le cadre des festivités marquant la célébration de la Sainte-Généviève, patronne de la Gendarmerie, la gendarmerie du Kouilou a fait un don de sang, ce 20 novembre, en faveur du centre de transfusion sanguine de Pointe-Noire.

Le prélèvement du sang des gendarmes s'est fait sous la supervision du colonel Placide Ngombé, commandant de la dite région et dans l'intérêt de sauver la vie de nombreux humains de la capitale économique. « Nous avons retenu cette activité de don de sang parmi tant d'autres dans le cadre de la célébration de la Sainte-Généviève, pour permettre à nos hôpitaux, de sauver les vies humaines, car donner un peu de son sang c'est sauver les vies humaines », a-t-il déclaré dans son mot de circonstance.

Rappelant le dévouement de cette dame qui avait sauvé la vie des Parisiens dans l'ancien temps contre l'invasion d'Attila en douceur, le colonel Placide Ngombé a signifié « la Sainte-Généviève est une dame de cœur qui, aux temps très anciens, avait permis à la ville de Paris de se libérer des affres d'Attila



qui menaçait Paris d'attaques diverses. En effet, elle avait demandé aux habitants de Paris de ne pas quitter la ville et grâce à son mot d'ordre, Attila avait dévié Paris pour aller vers d'autres directions. C'est ainsi qu'elle avait sauvé Paris des pillages, dans la douceur et le calme, et sans un seul coup de feu

Paris était libéré. C'est par cet acte généreux que nous commémorons cette dame tous les 26 novembre», a-t-il rappelé

De son côté, Casimir Molendé Opiapa, docteur à la banque du sang, a dégagé l'avantage d'être donneur de sang. « Ce qui est important c'est qu'après deux dons de

Les gendarmes accomplissant l'acte sang, la personne a droit à une carte. Cette carte va désormais permettre à dix membres de la famille notamment lui-même, ses enfants, son époux(se), son père et sa mère, de bénéficier du sang gratuit dans tout le Congo. Si on transfuse l'un des membres de la famille, le sang n'est pas rem-

boursable », a expliqué le médecin. Un appel a été lancé aux Pontenégrins de contribuer au don volontaire de sang puisque selon lui, à Pointe-Noire la demande est plus élevée que l'offre. « Rien qu'à l'hôpital général Adolphe Sicé et celui de Congo Malémbé à Tié-Tié, nous devons servir plus de cent poches de sang par jour. Malheureusement la production est de moins de cinquante poches par jour. Si la population pouvait se mobiliser pour donner du sang volontairement, je crois qu'on peut avoir du sang suffisamment », estime Casimir Molendé Opiapa.

« Le sang n'est pas vendu mais, nous faisons un prix forfaitaire pour permettre à la population de participer à la collation des donneurs et aux examens de laboratoire que nous payons ». Le docteur a enfin indiqué qu'une campagne sur le don de sang est menée depuis quelque temps dans les églises et les camps militaires par des équipes mobiles qui sont mises en place pour faire la collecte.

Charlem Léa Legnoki

PORT DES ESCLAVES DE LOANGO

La construction du site démarre en 2014

Dans ce cadre, Jean-Claude Gakosso, ministre de la Culture et des Arts, a effectué une visite de travail ce mardi au site historique du port d'embarquement des esclaves situé à Loango, sous-préfecture du département du Kouilou, où sera érigée une Cité africaine des arts et de la mémoire (Citam).

Le ministre s'est ensuite entretenu avec Jean-Michel Wilmotte, un architecte de renom, actuellement en séjour de travail à Pointe-Noire, qui se chargera de la réalisation de ce projet d'importance continentale et universelle. L'Unesco a en effet reconnu ce site comme patrimoine mondial.

Après avoir fait l'état des lieux, l'architecte a confié : « Cette côte de la pointe indienne est absolument magnifique. Le site est dans un état parfait, la végétation est très belle, il y a aussi cette symbolique des trois manguiers qui est sur place. Ce qui est intéressant, c'est le terrain : il est un peu en aplomb de la mer. On peut imaginer d'avoir un bâtiment très fort, très puissant qui sera en suspension au-dessus de la mer; le site s'y prêtera bien. C'est un lieu qui est chargé de symboles. C'est un sentiment très fort et très noble de vouloir créer une sorte de mémorial pour raconter l'histoire pour les jeunes générations et aussi pour les personnes qui viendront

de partout pour voir le point de départ de leurs ancêtres. »

Le projet de valorisation du port d'embarquement des esclaves de Loango, est sur le point de se concrétiser, onze ans après la pose de la première pierre par le président de la République, en 2002. Le site qui a été abandonné pendant ces années, a fait l'objet de plaintes et de plaidoyers. Aujourd'hui, la visite du ministre fait suite à celle du président de la République, en juin dernier, pour marquer sa volonté de valoriser le débarcadère d'esclaves et de réhabiliter le phare de Loango. « Pendant toutes ces années, nous avons mûri le projet. Notre ré-

flexion est à son terme, nous pouvons passer à l'étape de sa réalisation », a indiqué le ministre lors de son échange avec Fidèle Dimou, préfet du Kouilou, qui l'a reçu au siège de la préfecture avant la visite.

Partenariat entre Loango, Gorée et Ouidah

Selon le ministre, le projet sera réalisé en partenariat avec les musées de Gorée (Sénégal), Ouidah (Bénin) et un musée de Cuba. Cela, grâce à l'implication de l'Unesco. « Il fallait que notre projet prenne corps avant de passer aux partenariats », a expliqué le ministre, avant d'ajouter : « Une fois le projet réalisé, on verra affluer des touristes. Il faut développer les conditions d'accueil. Ceux qui viendront, s'ils sont bien accueillis, en parleront aux autres qui eux aussi viendront. » Pour solliciter le concours des mannes dans la réalisation du projet, les sages de Buali ont fait un rituel pendant la visite du site. Ceci, à la satisfaction du ministre qui a confié : « Je suis persuadé qu'avec ce rituel que vous venez de faire et l'implication du président de la République, tout se passera très bien. » Le port d'embarquement d'esclaves situé à environ 30 kilomètres de la ville de Pointe-Noire, dans la baie de Loango, est un patrimoine de valeur historique qui a vu partir, pendant le commerce

d'esclaves développé par les Portugais à partir du 16^e siècle, près de deux millions d'Africains du Congo et d'autres pays d'Afrique (RDC, Angola, Bénin, Cabinda). Ces esclaves arrivaient par la route des caravanes, ou route des esclaves, qui subsiste jusqu'aujourd'hui. Outre cette route, sur le site se dressent encore les trois manguiers symbolisant le comptoir. Quant à la stèle symbolisant le départ des caravanes, elle git toujours sur le sol. Cela depuis des années. Selon Samuel Mabanza, directeur départemental des archives et du patrimoine du Kouilou, le site reçoit régulièrement des touristes.

Pour ce qui est de l'érosion marine qui menace le port, Jean-Michel Wilmotte a assuré : « Il suffit de stabiliser par le végétal. Les bambous ont des racines très denses et solidifient le sable et la terre. » L'architecte promet de réaliser un chef d'œuvre à cet endroit, un repère architectural, un élément symbolique très puissant pour le Congo. Selon lui, les travaux de construction de la Cité africaine des arts et de la mémoire de Loango débiteront l'année prochaine.

Le ministre a effectué sa visite de travail en compagnie de Jean Aka Évy, directeur général de la Culture, et de Jean Omer Ntady, directeur des musées, monuments et sites historiques.

Lucie Prisca Condhet



Jean-Claude Gakosso, Fidèle Dimou et un sage de Buali, pendant le rituel sur le site du port des esclaves

PCT

Prière et recueillement pour Ambroise Édouard Noumazalaye

La messe d'actions de grâces dite en l'église Saint-Christophe de Mvou-Mvou puis la cérémonie de recueillement organisée le 17 novembre à la Case Marien-Ngouabi, siège du parti, ont marqué la commémoration du sixième anniversaire de la mort d'Ambroise Édouard Noumazalaye, ancien secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), disparu en 2007.

C'est sur le thème « Ambroise Édouard Noumazalaye : un exemple de fidélité aux idéaux du Parti congolais du travail » qu'a été placée cette journée de souvenir que les cadres et militants du parti ont célébré dans le recueillement.

À l'église Saint-Christophe de Mvou-Mvou, l'abbé Matos a axé son homélie sur les vertus du travail et de la fidélité, deux traits caractéristiques de la vie d'Ambroise Édouard Noumazalaye tout au long de sa vie. L'homme de Dieu a demandé à la nouvelle génération de s'en inspirer.

À la Case Marien-Ngouabi, les cadres et militants du PCT se sont inclinés sur la mémoire

d'Ambroise Édouard Noumazalaye. Ce fut le cas des membres du bureau fédéral avec à leur tête Victor Foudi, le président fédéral, de la commission de contrôle et d'évaluation, des membres des comités d'arrondissements, ainsi que des organisations affiliées et des cellules de bases et intermédiaires.

Ambroise Édouard Noumazalaye est né le 23 septembre 1933 à Brazzaville et est mort le 17 novembre 2007. Personnalité politique influente de la République du Congo, il fut Premier ministre de 1966 à 1968 sous la présidence d'Alphonse Massamba-Débat.

Plusieurs fois ministre dans les différents gouvernements du Congo, Ambroise Édouard Noumazalaye fut un cadre éminent du Parti congolais qu'il a servi avec abnégation.

Ancien secrétaire général du PCT, Ambroise Édouard Noumazalaye fut aussi président du Sénat. Il est l'auteur de l'ouvrage De la chenille au papillon : contribution au débat sur la refondation du Parti congolais du travail.

Hervé Brice Mampouya

TÉLÉPHONIE

Les utilisateurs des cellulaires se plaignent des faux messages

Alors qu'on croyait que le téléphone portable devait permettre la rapidité de l'information à moindre coût et en un laps de temps d'un interlocuteur à un autre, force est de constater que celui-ci encourage le mensonge et promeut des messages trompeurs des escrocs et pirates.

Une scène suffit pour illustrer cette thèse. Elle se passe sur l'avenue Mpemba vers le croisement de la grande avenue qui mène à l'aéroport. Un Ponténégrin a crié au scandale lorsqu'il venait d'épuiser tout son crédit d'une grande valeur. En fait, cet usager du téléphone mobile est tombé dans le piège des faux messages des pirates des réseaux, qui lui ont demandé de participer à un jeu de hasard avec, à la fin, un gain annoncé d'un million de francs CFA. Pris de joie, et sans retenue aucune, ce dernier s'est mis à jouer et à appeler sans discontinuer dans l'espoir de remporter la cagnotte. Résultat : il a épuisé son crédit. Pris de colère, il s'est remis à l'évidence sur ce qui se passait dans certains réseaux piratés à longueur de journées. Il s'est aussi rappelé les nombreuses propositions faites de gagner de l'argent dans telle ou telle banque, ou d'autres objets de grande valeur comme des voitures.

Cette situation vécue hier par un Ponténégrin vient de reposer avec force le sérieux problème des faux et vrais faux messages qui ne cessent d'arriver sur les portables. Ces portables-ordinateurs, puisque nombreuses personnes se servent de la fonction internet pour naviguer sur leur portable en utilisant soit leur boîte électronique pour des SMS et autres messages. « De nombreux escrocs font passer des petites annonces proposant des fausses offres d'emploi. Ils le font pour tenter de soutirer de l'argent sous un prétexte ou un autre », disait un passant à ce monsieur victime de cette escroquerie.

Dans la même optique, des plaintes et lamentations occasionnées par des messages non contrôlés qui arrivent sur des portables mettent en garde contre d'éventuelles malversations. Le hic, c'est que ces messages qui semblent provenir des services des sociétés de téléphonie mobile mettent les usagers en difficulté. Incapable d'en vérifier l'authenticité des messages reçus, certains Ponténégrins s'interrogent sans obtenir de vraies réponses. Conscients des dangers de ce phénomène, chaque usager est obligé de faire preuve d'intelligence et de prudence.

Faustin Akono

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

658 conteneurs de marchandises illégalement enlevés

À l'origine des faits, plusieurs opérateurs ont, par des procédés illégaux, contourné les mécanismes de dédouanement dans l'enceinte du port. Les chefs de file sont Baidi Mamadou alias Moulayis et Djigui Fousseny, tous deux sujets maliens, respectivement gérants des établissements Sotrac et Good Market, installés à Pointe-Noire.

Dans le circuit de dédouanement, la société Congo Terminal assure la manutention, l'accoupage et la livraison des conteneurs en délivrant des bons de sortie informatisés. La délivrance de ceux-ci a été confiée à cette société en 2008. Malgré ces dispositions, de nombreux conteneurs ont été frauduleusement enlevés au port autonome de Pointe-Noire.

Le mode opératoire de ce groupe d'opérateurs économiques consistait à contourner le scanner en établissant 404 fausses déclarations hors système informatique des douanes, et en détournant les destinations privilégiées des conteneurs au régime suspensif. Ce réseau est l'œuvre de deux gérants : ceux des sociétés de transit Sotrac et Good Market, qui ont bénéficié de la complicité supposée des agents des douanes. Les auditions sur procès-verbaux des présumés coupables ont confirmé les faits et permis de circonscrire la supercherie mise au point pour sortir les marchandises incriminées.

Plus de quatre milliards FCFA décelés comme préjudice subi par l'État. La société Sotrac a sorti 453

conteneurs de marchandises au moyen de 343 fausses déclarations pour une valeur de 7.194.668.365 FCFA, soit un manque à gagner pour le Trésor public de 3.804.714.240 FCFA. La société Good Market a pour sa part sorti 205 conteneurs de marchandises au moyen de 61 fausses déclarations, pour une valeur imposable de 3.506.600.000 FCFA, soit un manque à gagner de 649.422.250 FCFA.

Les résultats des investigations de la commission révèlent que pendant plus d'une année, la société Congo Terminal a été privée de la connexion Sydonia, par conséquent, elle s'est mise à éditer un autre type de bons de sortie non informatisés. Suite à ce dysfonctionnement, certains commissionnaires en douane ont frauduleusement édité de "vraies-fausses" déclarations ayant abouti à la sortie de certains conteneurs de marchandises du port autonome de Pointe-Noire, hors système Sydonia. Ces faits étant d'une extrême gravité, la commission a transmis courant octobre 2013 ce dossier au procureur de la République pour que des poursuites

pénales soient engagées afin que les malfaiteurs soient condamnés conformément à la loi.

Les révélations sur le manque de connexion à Congo Terminal ont été réfutées par les autorités des douanes, particulièrement celles évoluant au service des études et de la prévision.

À cet effet, des recommandations ont été faites au ministère des Finances, concernant l'assainissement de ce secteur. La commission exige que des mesures urgentes soient prises, telles que : la systématisation des contrôles externes ; la formation du personnel des douanes à l'outil informatique ; la limitation de la durée au poste de certaines fonctions présentant des risques de corruption ; l'audit du système informatique Sydonia ; le renforcement des capacités matérielles et humaines de la cellule scanner douane, port et aéroport ; l'équipement en matériel informatique de tous les terminaux stratégiques dans le processus de dédouanement ; et enfin, l'instauration de la gestion axée sur les résultats et la bonne gouvernance.

Josiane Mambou Loukoula

HYDROGRAPHIE

Les experts d'Afrique de l'Ouest et du Centre formés dans la ville océane

Mieux faire comprendre le rôle clé du développement des services hydrographiques pour la sécurité et la protection des eaux marines dans l'intérêt des populations de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, tel était le but de cette formation rendue possible grâce au concours de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Omaoc) avec l'appui technique de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (Chato).

Bruno Frachon, président de la Chato, Gilles Bessero, directeur du Bureau hydrographique international (BHI), Alain Michel Luvambano, secrétaire général de l'Omaoc, ont assuré les formations articulées en deux parties : les exposés et débats sur l'hydrographie, sa finalité, les moyens et problématiques ; le mode de fonctionnement de l'OHI et la



La tribune officielle à l'ouverture de l'atelier sous-régional Omaoc-OHI/Chato (© DR).

présentation des services hydrographiques des États membres de l'Omaoc.

À l'issue des travaux, les participants ont recommandé à l'Omaoc d'inviter les États membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'OHI et à la Chato. Une autre recommandation faite à l'Omaoc suggère la création d'une filière de formation hydrographique dans les académies et universités maritimes avec l'assistance du BHI et de la Chato.

« Après l'atelier, j'espère que tous les participants ici présents vont mettre à profit les informations reçues pour favoriser la sensibilisation sur le rôle de l'hydrographie dans nos économies respectives, d'où la nécessité de développer ce qu'on appelle "l'économie bleue" de façon sûre, durable et rentable », a déclaré le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou en clôturant l'atelier.

Hervé Brice Mampouya

MONDIAL 2014

La Côte d'Ivoire s'inscrit dans la régularité

Qualifiée pour la troisième fois consécutive à une phase finale de la Coupe du monde, la Côte d'Ivoire espère dépasser l'étape des matchs de poules. Les Éléphants ont les armes pour y arriver. Retour sur la prestation des Ivoiriens.



Quelques heures après la qualification des Super Eagles, les Éléphants les imitaient. Ils assurent l'essentiel en tenant en échec à Casablanca, les Lions de la Teranga du Sénégal, sur un score d'un but partout. Salomon Kalou a délivré les siens en égalisant en toute fin de rencontre au cours d'un match largement dominé par le Sénégal, qui était à un but de la qualification. Car au match aller disputé le 12 octobre à Abidjan, les Ivoiriens l'emportaient sur un score de 3-1. Cette victoire place les Éléphants parmi les équipes africaines les plus régulières en phase finale de ces trois dernières éditions 2006, 2010 et 2014.

Mais avant d'atteindre les barrages, la Côte d'Ivoire a presque survolé son groupe avec un bilan presque parfait. Quatre victoires et deux matchs nuls, tel est le bilan de cette équipe en phase de

poules. La Côte d'Ivoire a respectivement dominé la Tanzanie 2-0 et 4-2, et les deux matchs contre la Gambie sur le score identique de 3-0. Elle a vu son élan freiné par le Maroc, qui l'a contraint à deux matchs nuls, 1-1 et 2-2.

Objectif : dépasser l'étape des poules

Pour la troisième fois, la génération dorée de la Côte d'Ivoire qui a mûri, jouera le Mondial avec l'intention de faire mieux qu'en 2006 et 2010. Lors de leur première participation au Mondial en 2006 en Allemagne, les Éléphants tombaient dans un groupe difficile. La Côte d'Ivoire s'inclinait 1-2 devant l'Argentine avant de subir une deuxième défaite d'affilée face aux Pays-Bas, sur le même score. Son dernier match contre la Serbie Monténégro se solde également par un échec 3-2. Renvoyée à la maison, la Côte d'Ivoire ef-

fleure la qualification en terre africaine. Les Éléphants concèdent d'entrée de jeu un nul blanc face au Portugal, avant de s'incliner 1-3 face au Brésil. Il fallait attendre le dernier match contre la Corée du Nord pour voir les Ivoiriens aligner leur première victoire en phase finale de la Coupe du monde. La Côte d'Ivoire s'imposait 3-0.

En deux phases finales disputées, le bilan de la Côte d'Ivoire se présente ainsi : une victoire et un match nul contre quatre défaites en six matchs. Les Éléphants ont marqué huit buts contre dix encaissés. Assurer une qualification pour les huitièmes-de-finale, pourquoi pas les quarts : telle est la mission assignée à Didier Drogba, Yaya Touré, Salomon Kalou, Gervinho. Ils ont pris rendez-vous avec l'Histoire en juin 2014.

James Golden Eloué

La France écrase l'Ukraine et gagne son billet pour le Brésil

Emmenés par un Mamadou Sakho des grands soirs, auteur d'un doublé à la « Thuram », les Bleus ont battu l'Ukraine 3-0, effaçant ainsi l'affront du match aller (défaite 0-2 à Kiev). Les hommes de Didier Deschamps iront donc bel et bien au Brésil et se sont, momentanément, réconciliés avec leur public. Pourvu que ça dure.

Samedi, en conférence de presse, Mamadou Sakho avait promis un match de guerrier pour le tour de barrages retour face à l'Ukraine. Dans un Stade-de-France en fusion, l'ancien Pari-



sien a donné l'exemple en livrant un match de titan, ponctué d'un doublé aux 22e et 72e minutes. Titularisé en pointe, Karim Benzema est l'autre buteur du match : privé d'un but valable à la 30e, il était en revanche hors-jeu sur celui accordé par l'arbitre à la 34e. Au pied du mur, les Bleus ont répondu présents et ont su afficher les qualités mentales et collectives qui manquaient tant à cette équipe depuis 2006. Passé cette soirée d'euphorie, le football français, lassé des caprices et frasques de ses enfants gâtés, espère que cet état d'esprit s'inscrira dans la durée. En attendant, le Brésil les attend.

Camille Delourme

MODE

Ouverture du 15^e FIMA à Niamey

Le quinzième Festival international de la mode africaine (FIMA) ouvre ses portes aujourd'hui à Niamey. Jusqu'au 25 novembre, stylistes venus d'Afrique, de la Caraïbe et de France vont faire montre de leur savoir-faire dans la capitale nigérienne. Créé en 1988 par le célèbre couturier Alphadi, surnommé le Prince du désert, le FIMA célèbre ses quinze ans d'existence. Placé cette année sur le thème de « la créativité au service de la paix », le festival est placé sous haute surveillance dans le contexte tendu que connaît la bande sahélienne.

Malgré cela, près de mille festivaliers se rassembleront dans la périphérie de Niamey pour ce rendez-vous de la mode internationale, désormais incontournable.

Geneviève Nabatelamio

JEUX AFRICAINS 2015

Les experts de l'Union africaine échangent sur les préparatifs

La réunion que Brazzaville abrite depuis trois jours permettra de finaliser les documents nécessaires à soumettre à la première réunion conjointe Union africaine, Coja, Acnoa, Ucsa et autres partenaires.

Cette réunion, très importante, se greffe à d'autres, notamment de l'Union africaine propriétaire des Jeux avec le pays hôte, de l'assemblée générale de l'Union des confédérations sportives africaines, et du comité technique de transition. Trois objectifs sont fixés lors de cette première réunion conjointe pour permettre aux acteurs de faire un état des lieux des préparatifs des 11e Jeux africains, de discuter sur les modalités



Michel Tchoya

pratiques de l'organisation et d'évoquer le programme des prochains Jeux africains de Brazzaville 2015. Dès le 21 novembre, les experts venus à Brazzaville procéde-

ront à la visite des infrastructures sportives à construire et à réhabiliter pour le compte des Jeux africains de Brazzaville 2015. Juste après la visite des chantiers, se tiendra à Brazzaville, l'assemblée générale de l'Union des confédérations sportives africaines (Ucsa). L'issue de ces assises débouchera sur la signature d'un protocole d'accord entre le Congo, pays organisateur, et l'instance panafricaine. Un rapport final qui sanctionnera la première mission d'évaluation des experts de l'Union africaine à Brazzaville, appréciera l'état d'avancement des préparatifs des Jeux du cinquantenaire. Michel Tchoya, le Secrétaire général de l'Ucsa, a lancé un appel à toutes les fédérations

sportives congolaises de jouer un rôle clé lors de la visite des installations sportives. Car, dit-il, du rapport de cette visite dépendront les autres activités de suivi. Il les a exhortés à participer à l'assemblée générale de l'Ucsa, qui va se tenir le 22 novembre à Brazzaville. Au cours de cette assemblée, l'Ucsa fera le bilan des deux dernières années d'autant plus que la dernière assemblée générale s'est tenue en 2011 à Maputo. « Je veux croire que toutes les fédérations nationales se mobilisent pour accompagner les présidents des confédérations qui sont déjà à Brazzaville », a-t-il indiqué, avant de leur demander de jouer un rôle critique.

James Golden Eloué